les Conservatoires d'espaces naturels
Auvergne-Rhône-Alpes

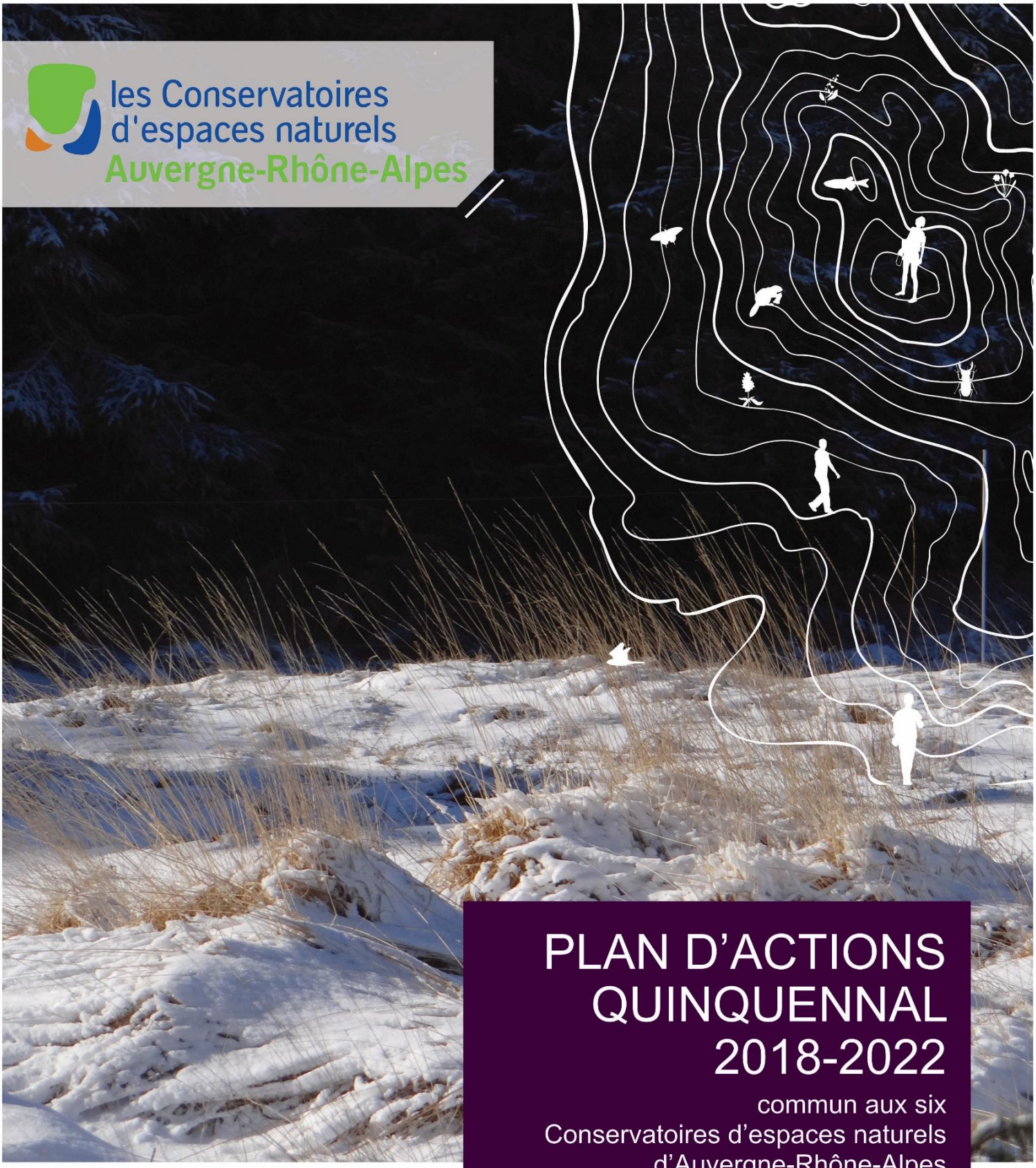

PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL 2018-2022

commun aux six Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes

Évaluation de sa mise en œuvre

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

CHIFFRES CLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ 2018-2022 3

1. **Le cadre de réalisation de l'évaluation du PAQ** 4
2. **Les réussites marquantes du PAQ *(les « pépites du PAQ »)*** 4
3. **Les moyens financiers déployés sur 5 ans** 5
4. **Les modalités de coordination et de mutualisation entre les 6 CEN** 8
5. **Les modalités de mise en œuvre et de suivi du PAQ** 10
6. **Le bilan évaluatif pour chacun des 10 objectifs opérationnels du PAQ** 11
7. **Les principaux enseignements et les recommandations** 45

ANNEXES

CHIFFRES CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ 2018/2022

1 stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion définie à 10 ans

7 262 hectares supplémentaires de biodiversité préservés (sous maîtrise foncière ou d'usage du réseau CEN, dont 5257 ha d'écosystèmes montagnards au sein de la RNN des Contamines-Montjoie), soit + 62,5% d'augmentation de la surface de 2017 qui était de 11 616 ha (17.3% sur 4 ans, soit 4.3% par an sans compter ces 5257 ha)

87.5% de sites CEN sont dotés d'un document de gestion en 2021 (un taux élevé et stable par rapport à 2017)

5 nouveaux sites CEN dont la gestion a été déléguée à une collectivité

5 nouveaux départements dotés d'un inventaire « pelouses sèches » ou zones humides partiel ou complet à l'échelle départementale

52 contrats territoriaux montés avec la participation ou l'accompagnement des CEN dont 28 Contrats Vert et Bleu

263 ZNIEFF actualisées par le CEN à la demande de la DREAL

46 projets de compensation mis en œuvre avec l'implication du CEN

66 partenariats établis par les CEN avec des acteurs économiques dans des secteurs d'activités très variés et des entreprises de toutes tailles

326 714 nouvelles données naturalistes publiques collectées par les CEN

66,4 M€ de budget total réalisé par les CEN (fonctionnement et investissement), 16,6 M€/an en moyenne, soit + 19.1% par rapport à 2017

- 0,3% d'évolution du budget annuel moyen de fonctionnement des CEN entre 2021 et 2017

1,6 M€ de fonds privés mobilisés par les CEN en 2021 contre 1M€ en 2017, une augmentation significative dans un contexte d'augmentation budgétaire global

1. Le cadre de réalisation de l'évaluation du PAQ

Le présent rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAQ (2018/2022), commun aux six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans le cadre de la demande de renouvellement de leur agrément pour les dix prochaines années (2023/2032).

Bien que le législateur n'ait pas prévu formellement la réalisation d'une évaluation d'un 2ème PAQ au terme d'une période d'agrément de 10 ans, les CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes ont voulu engager une démarche spécifique qui vise deux objectifs :

- Faire état des principales réalisations des CEN sur la période 2018-2021 (l'année 2022 n'étant pas terminée n'a pas pu être totalement prise en compte) ;
- Porter un regard évaluatif sur l'atteinte des objectifs fixés lors de l'élaboration du PAQ en 2017 sur la base des critères de réussite définis pour chacun des objectifs opérationnels et des indicateurs de suivi renseignés.

Compte-tenu des moyens financiers disponibles et de la priorité donnée à l'élaboration du prochain PAQ, les services de l'Etat (DREAL – OFB - Agences de l'Eau), de la Région et les CEN, réunis en COPIL de suivi du PAQ le 30 novembre 2021, ont décidé d'un commun accord d'engager un processus évaluatif « léger et pragmatique ».

La réalisation de l'évaluation est le fruit d'une collaboration entre la Direction et les équipes scientifiques des 6 CEN et le bureau d'études, Territoires Ruraux & Développement, spécialisé en évaluation et élaboration de politiques publiques. Territoires Ruraux & Développement a proposé aux CEN le cadre méthodologique et la structuration du livrable. Il s'est entretenu avec les services de la Région et de la DREAL afin de collecter *« leur regard sur la mise en œuvre du PAQ »*. Il a également réalisé des analyses et assuré la rédaction du rapport, avec un certain « regard extérieur ». Les CEN ont apporté les éléments de contenu (techniques et financiers) et les données liées aux indicateurs de suivi.

2. Les réussites marquantes du PAQ *(les « pépites du PAQ »)*

Pour chacun des 10 objectifs opérationnels du PAQ, une fiche « bilan-évaluation » a été rédigée *(Cf. 6. Le bilan évaluatif pour chacun des 10 objectifs opérationnels du PAQ)*. Elle présente de manière synthétique les principales réalisations des CEN liées à la mise en œuvre du PAQ sur la période 2018/2021.

A l'échelle de chaque objectif opérationnel, certaines réalisations ont été qualifiées de « majeures » compte-tenu de leur importance et des résultats obtenus. Lorsqu'elles présentaient un intérêt à l'échelle globale du PAQ, elles ont alors été qualifiées de « pépites du PAQ ».

Aussi, 11 « pépites du PAQ » ont été identifiées et leur « plus-value régionale » ainsi qualifiée. Leur présentation est détaillée dans les fiches « bilan-évaluation » correspondantes.

Pépites	Plus-value régionale	Page
Elaboration d'une stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion des CEN à 10 ans	Une stratégie de portée régionale en cohérence avec le SDRADDET et la SNAP Une stratégie opérationnelle liant milieux naturels et espèces, modalités d'intervention foncière et orientations de gestion	12
Réalisation de chantiers de restauration de zones humides de grande ampleur	La reconnaissance et la valorisation aux échelles régionale et nationale du savoir-faire et de l'importance des réalisations des CEN en faveur des zones humides Des réalisations innovantes dans la perspective de l'adaptation des territoires face aux enjeux environnementaux	18
Publication sur les « Solutions Fondées sur la Nature »	Une publication de portée régionale mettant à l'honneur le savoir-faire des CEN et d'autres acteurs régionaux dans ce domaine	19

Accompagnement dans l'émergence et la mise en œuvre des Contrats Verts et Bleus (CVB)	Une contribution notable des CEN à la mise en œuvre d'un dispositif régional majeur en faveur de la biodiversité Une diversité d'actions et des liens forts avec les collectivités	21
Mobilisation du projet de coopération « Biodiv' Alpes »	La mobilisation de crédits européens au profit de projets régionaux de préservation de la biodiversité	23
Accompagnement des territoires dans la prise en compte de la biodiversité	Un service structuré aux collectivités, des métropoles aux territoires ruraux, de la montagne à la plaine	23
Organisation d'un colloque régional dédié à la compensation	Un événement de portée régionale permettant de capitaliser les démarches engagées par les CEN et les acteurs	29
Accélération des démarches en direction des entreprises des territoires	L'implication renforcée des CEN dans les relations entre Biodiversité et Entreprises dans un cadre stratégique désormais défini à l'échelle régionale	31
« Montée en puissance de la coordination entre les 6 CEN » sur le sujet des entreprises		33
La mise à jour réussie de l'inventaire des ZNIEFF d'Auvergne-Rhône-Alpes	L'accompagnement des CEN à la mise en œuvre d'une politique « phare » de l'Etat en faveur de la connaissance de la biodiversité	35
La forte mutualisation des démarches des 6 CEN autour de la gestion des Systèmes d'Information	La capacité des 6 CEN à structurer leurs données et leurs informations dans un Système d'information commun Une implication dans la mise à disposition des données produites	36

<u>Regard des autorités d'agrément</u> : « La mise en œuvre du PAQ a été marquée par quatre réussites majeures : la stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion (1A), l'intervention des CEN en faveur des zones humides (1B), la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité (2A) et la compensation (2B). »

L'analyse de ces 11 « pépites du PAQ » démontre la capacité des CEN sur la durée du PAQ à :

- réaliser des actions concrètes,
- s'investir au plus près des territoires,
- impliquer les acteurs locaux (collectivités et entreprises, usagers et habitants…),
- coordonner et mettre en œuvre des projets d'ampleur régionale (parfois par addition d'une série d'actions locales),
- maintenir, malgré une diversité de contextes, une cohérence d'intervention.

Ces modalités d'actions des CEN qui ont fait la réussite du PAQ méritent sans doute de se retrouver dans le prochain PAQ

3. Les moyens financiers déployés sur 5 ans

Afin d'accompagner les CEN dans la mise en œuvre du PAQ, des moyens financiers dédiés ont été apportés par les deux autorités d'agrément : Etat (DREAL) et Région.

Sur cette période 2018/2022, **le Conseil régional a mobilisé 4.78 M€ « fléchés » spécifiquement pour la mise en œuvre du PAQ**, à travers deux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (C.P.O.) :

- une première sur la période 2019-2021 structurée autour des 3 priorités et des 10 objectifs opérationnels du PAQ 2018-2022 ;
- une seconde sur la période 2022-2024 structurée autour des 3 axes :
  - contribuer au développement et à la gestion d'un centre de ressources régional pour les territoires ;

- contribuer aux objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- poursuivre l'investissement des CEN dans l'innovation et les activités exploratoires.

Les 10 objectifs opérationnels du PAQ 2018-2022 ont été « reventilés » selon ces axes.

A noter que l'année 2018 a fait l'objet de financements régionaux dans un cadre différent au regard de la date tardive d'approbation du PAQ 2018-2022 (arrêté conjoint du Préfet et du Président de Région en date du 29 novembre 2018).

Moyens financiers mobilisés par les 6 CEN auprès de la Région sur des crédits "fléchés" spécifiquement sur le PAQ

2018		2019		2020		2021		2022		**2018 -> 2022**	
Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.	**Fonct.**	**Inv.**
854 900	149 337	698 901	296 291	699 989	299 706	700 107	300 000	649 188	134 981	**3 603 085**	**1 180 315**
1 004 237 €		995 192 €		999 695 €		1 000 107 €		784 169 €		**4 783 400 €**	

La mobilisation de moyens financiers auprès de la Région « fléchés » spécifiquement pour la mise en œuvre du PAQ a été marquée par :

- une stabilité globale sur la période 2018-2021 mais une diminution de -21.6% sur l'année 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement (respectivement -7.3% et -55%). La dotation de fonctionnement de 2022 est de -25% inférieure à celle de 2018 (soit -5% lissé sur 5 ans) ;
- une augmentation significative des moyens alloués à l'investissement sur les années 2019, 2020 et 2021 qui a permis de compenser une baisse des crédits de fonctionnement de -18.5% par rapport à 2018.

Concernant la répartition des moyens alloués par objectifs opérationnels :

- plus de 50% des moyens ont été alloués à la priorité n°1 du PAQ visant spécifiquement la préservation et la gestion des sites CEN ;
- la priorité n°2 du PAQ visant à proposer un service universel de la biodiversité à toutes les collectivités et aux acteurs économiques a mobilisé près de 30% des moyens financiers ;
- Les trois objectifs opérationnels ayant mobilisés le plus de moyens sont :
  - ⇨ 1A - Elaborer une stratégie d'action foncière et de gestion des sites hiérarchisée et déclinée à différentes échelles, avec 12.9% des moyens totaux ;
  - ⇨ 1C- Renforcer la préservation et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés avec 27.5% des moyens totaux ;
  - ⇨ 2A- Contribuer à la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) avec 16.9**%** des moyens totaux.

Moyens financiers mobilisés par les 6 CEN auprès de la Région *(en € - fonctionnement et investissement cumulés)*

Priorités	**Objectifs opérationnels**	**TOTAL 2018->2021**	% / 4 ans		Synthèse globale d'évaluation *
Priorité n°1	1A	515 444	**12,9%**	50, 5%	
	1B	390 989	9,7%		
	1C	1 117 183	**27,9%**		
Priorité n°2	2A	676 140	**16,9%**	28,7%	
	2B	129 726	3,2%		
	2C	344 942	8,6%		
	3A	322 998	8,1%	20,8%	
	3B	209 670	5,2%		

Priorité n°3	3C	64 490	1,6%		
	3D	238 649	6,0%		
	TOTAL	**4 010 231**			

* Satisfaisant / Mitigé / Décevant

Mais pour mettre en œuvre certains objectifs opérationnels du PAQ, les CEN ont su mobiliser d'autres dispositifs financiers que les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de la Région.

A titre d'exemple, sur l'exercice comptable 2021 :

- La part de la CPO « Région » ne représente que 38% des financements régionaux mobilisés par les CEN ;
- La part des crédits régionaux liés au CVB représente près de 40% avec plus d'1M€.

A noter que la part des moyens financiers de la Région au sein des recettes totales des CEN représente 15.3%. En 2022, à l'échelle nationale, la part des Régions dans les financements des CEN est de 19%.

Financements Région en 2021

Compte de résultats 2021 des 6 CEN

	TOTAL 6 CEN
CPO	990 781 €
AMI Thématique	193 268 €
CVB	1 027 692 €
RNR	372 355 €
Autres	33 987 €
TOTAL REGION	2 618 083 €
Fonctionnement	1 128 767 €
Investissement	1 255 091 €
Part / recettes totales	**15.36%**
Recettes totales	17 045 099 €

Natura 2000	320 475 €
Fonctionnement	320 475 €
Investissement	0 €

Sur la période 2018/2022, **la DREAL a mobilisé 800 000 € « fléchés » spécifiquement pour la mise en œuvre du PAQ**. Elle a revu son soutien aux CEN pour atteindre en fin de programmation une aide basée sur un forfait de 15 000 €/département d'intervention de chaque CEN. Cette évolution a été progressive comme le montre le tableau infra.

La dotation a été en augmentation sur les trois premières années de mise en œuvre du PAQ. Elle est passée de 105 000 € en 2018 à 180 000 € en 2020.

Moyens financiers mobilisés par les 6 CEN auprès de l'Etat sur des crédits "fléchés" spécifiquement sur le PAQ

Subvention « PAQ »	2018	2019	2020	2021	2022
CEN Rhône-Alpes	75 000 €	68 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
CEN Allier	0 €	14 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CEN Auvergne	30 000 €	28 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
CEN Isère	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CEN Savoie	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CEN Haute-Savoie	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL 6 CEN AURA	**105 000 €**	**155 000 €**	**180 000 €**	**180 000 €**	**180 000 €**

Mais, comme pour la Région, les CEN ont pu mobiliser d'autres dispositifs financiers de l'Etat pour mettre en œuvre le PAQ. Au final, d'après les services de la DREAL, le total des subventions de l'Etat « fléchés » spécifiquement pour le PAQ ne représenterait que 10% des moyens financiers attribués au CEN. Cette situation amène l'Etat à s'interroger sur la pertinence du « ciblage du PAQ » décidé en 2018. Pour le prochain PAQ et pour une meilleure lisibilité du soutien de l'Etat, il semble opportun de mieux rattacher les objectifs du PAQ avec les lignes de financements de la DREAL.

Regard des autorités d'agrément : *« Le choix de 2018 d'exclure certaines actions des CEN du PAQ a conduit à une situation étrange où seulement 10% des financements de l'Etat attribués aux CEN portent sur le PAQ. A-t-on mal ciblé le PAQ ? Faut-il inclure davantage de choses dans le PAQ ? C'est peut-être logique que tout ne soit pas repris dans le PAQ mais, pour le prochain, il faudra qu'on rattache davantage de choses du PAQ avec les lignes de financements de la DREAL ».*

D'importants moyens financiers ont été mobilisés par les CEN auprès de la Région et de l'Etat pour mettre en œuvre le PAQ 2018/2022. Les crédits « fléchés » spécifiquement pour la mise en œuvre du PAQ représentent la somme de 5,58 M€ sur 5 ans.

Face à la réduction des subventions de fonctionnement de la Région (-5%/an lissé sur 5 ans), les CEN ont su s'adapter. Ils ont réussi à amortir cette réduction notamment en recherchant les moyens de valoriser les dépenses d'investissement. L'augmentation de la dotation de fonctionnement de l'Etat à l'échelle des 6 CEN (180 K€ en 2021 contre 105K€ en 2018) les a aidé dans cet amortissement.

Concernant l'articulation du PAQ avec les conventions d'objectifs de la Région et de l'Etat sur la période 2018/2022 :

- la Région a souhaité une convergence maximale entre les objectifs du PAQ et ceux de ses CPO. Si cela a été respecté sur la période 2019/2021, les objectifs de la dernière CPO 2022/2024 sont plus tôt déconnectés des objectifs du PAQ. De plus pour atteindre certains objectifs du PAQ, d'autres financements de la Région ont été largement mobilisé par les CEN ;
- l'Etat a constaté que le choix de 2018 d'exclure certaines actions des CEN du PAQ a conduit à une situation étrange où seulement 10% des financements de l'Etat attribués aux CEN portent sur le PAQ.

En effet, les conventions d'objectifs de la Région et de l'Etat reposent sur des priorités retenues sur la période de ces conventions (annuelle, 2 ou 3 ans) et parfois spécifiques à chacun. Aussi, elles n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des objectifs et des actions mises en œuvre en cohérence avec le PAQ.

Aussi, tout élaborant un prochain PAQ cohérent avec les politiques publiques, il semble judicieux de mieux distinguer la construction de son contenu (ses ambitions, ses objectifs opérationnels) et les objectifs spécifiques des CPO.

Le suivi financier de la mise en œuvre du PAQ méritera d'appréhender davantage l'ensemble des moyens mobilisés afin de mieux en rendre compte.

4. Les modalités de coordination et mutualisation entre les 6 CEN

Comme prévu dans le PAQ 2018/2022, **les six CEN, ont renforcé la structuration de la Conférence permanente des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes**.

- Un secrétariat de la Conférence a été mis en place par le CEN Rhône-Alpes. Il a ainsi assuré les fonctions logistiques du réseau (adresse postale, courriel, contact technique, etc.). Le Directeur du CEN Rhône-Alpes a été, dans ce cadre, l'interlocuteur unique des services de la Région et de la DREAL.
- Le Président du CEN Rhône-Alpes a assumé le rôle de référent de la Conférence permanente des CEN, vis-à-vis de l'Etat, la Région et des partenaires régionaux. Il a été appuyé dans ses fonctions par deux autres Présidents afin de couvrir les trois entités géographiques de la région AURA : la Présidente du CEN Auvergne et le Président du CEN Savoie. Ce « trio » de Présidents s'est réuni à plusieurs reprises afin de « gérer les affaires courantes » de la Conférence et préparer ses temps forts.

Afin de coordonner leurs interventions et renforcer le partage et la mutualisation de leurs moyens d'action, des rencontres des Présidents ou des Directeurs se sont tenues chaque année. Des échanges ou réunions thématiques en visio ont également été conduites selon les besoins et des formats adaptés aux objectifs. De premiers éléments d'une forme de « règlement intérieur » ont été définis.

Un accompagnement extérieur, ponctuel et limité à une dizaine de journée par an, a permis de perfectionner les méthodes de travail et les process collaboratifs au sein de la Conférence.

Cette organisation informelle, souple et peu coûteuse, a permis sur les 5 années du PAQ aux 6 CEN de renforcer la coordination régionale dans chacun des objectifs opérationnels du PAQ, selon des modalités adaptées à chacun.

La montée en puissance progressive de la coordination entre les 6 CEN sur le sujet des entreprises est une bonne illustration du « chemin parcouru » sur la durée du PAQ :

- tout d'abord, la mise en lumière des réalisations de chaque CEN dans un cadre commun et cohérent lisible à l'échelle régionale ;
- ensuite, la mise en place d'une opération régionale commune établissant un lien entre les réalisations individuelles (*Biodiversité, quelle entreprise !*) et la production mutualisée d'un outil de communication ;
- puis, la formalisation d'un cadre stratégique d'intervention commun ;
- enfin, à compter de juin 2022, la structuration opérationnelle de l'animation régionale à travers une cellule opérationnelle qui pilote désormais l'émergence et la mise en œuvre d'actions régionales.

Chacune des étapes franchies constitue une réussite du collectif et mérite d'être reconnue à sa juste valeur.

La rencontre de la Conférence permanente des CEN avec les partenaires régionaux, programmée le 24 janvier 2023, marque également une étape franchie dans sa structuration et sa lisibilité régionale.

Pour rappel, **le conseil scientifique des CEN est commun aux 6 CEN et fait l'objet d'une animation mutualisée**. Il s'organise en séance plénière et réunions de 2 commissions géographiques, l'une Auvergne et l'autre Rhône-Alpes. Il a notamment été mobilisé pour l'élaboration de la stratégie d'action foncière et de gestion mais aussi pour apporter un avis argumenté sur la présente évaluation.

Un séminaire des Présidents et Directeurs de la Conférence permanente des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes organisé en février 2022, a permis de tirer les enseignements des démarches engagées. A cette occasion, la trajectoire de l'évolution de la structuration régionale des 6 CEN à l'échéance de 2028 a été définie et partagée. Cette trajectoire acte la nécessité de poursuivre le renforcement de l'organisation régionale des 6 CEN sans pour autant fragiliser la pertinence de leur ancrage territorial et leurs capacités opérationnelles dans les actions menées, dans un contexte d'urgence à agir.

Regard des autorités d'agrément : *« L'organisation mise en place par les 6 CEN (Conférence des Présidents avec un Président référent, secrétariat de la Conférence assuré par le Directeur du CEN Rhône-Alpes…) n'a pas complexifié les choses mais n'a pas permis de les simplifier. »*

Les démarches mutualisées entre les 6 CEN ont abouti à de belles réalisations collectives, lisibles à l'échelle régionale et avec du sens : une stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion, une publication Services Fondés sur la Nature, les bases de données SIG/un serveur de données commun… Elles font partie des « pépites du PAQ ».

Au-delà de ces réussites majeures, l'organisation informelle, souple et peu coûteuse mise en place, a permis sur les 5 années du PAQ aux 6 CEN de renforcer la coordination régionale dans chacun des objectifs opérationnels du PAQ. En fonction des sujets, cela va de la mise en lumière des réalisations de chaque CEN dans un cadre commun et cohérent lisible à l'échelle régionale jusqu'à la mise en place de cellule opérationnelle. Chacune des étapes franchies constitue une réussite du collectif et mérite d'être reconnue à sa juste valeur.

Dans le cadre des relations avec les autorités d'agrément, des messages positifs de reconnaissance du travail accompli ont été formulés lors des COPIL de suivi du PAQ. Mais à l'occasion de l'évaluation de sa mise en œuvre, une forme d'insatisfaction a clairement été exprimée. Pour le prochain PAQ, les échanges politiques et techniques sont donc à poursuivre entre CEN et autorités d'agrément pour trouver le juste chemin. L'écoute, la compréhension et la confiance mutuelle seront les clés de réussite de ces échanges.

Les CEN ont également identifié des marges de progrès pour franchir une étape supplémentaire en matière de coordination et de mutualisation. Parmi les pistes à privilégier, il s'agit d'associer et d'impliquer l'ensemble des équipes techniques et des administrateurs des 6 CEN dans ces démarches de structuration régionale.

5. Les modalités de mise en œuvre et de suivi du PAQ

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PAQ prévoyait la création d'un comité pour le suivi en continu de cette mise en œuvre, composé des représentants techniques de la conférence des 6 CEN et des autorités d'agrément : Région et DREAL (pour le compte de l'Etat). Les Agences de l'eau concernées et la délégation régionale de l'OFB (AFB à l'époque) devaient être associés aux travaux de ce comité. Celui-ci, élargi aux Agences de l'eau et à l'OFB, s'est réuni une fois par an en amont des demandes financières des CEN afin d'échanger sur l'avancement du PAQ, en s'appuyant sur un tableau de bord annuel cumulatif. Entre deux rencontres annuelles, l'animation assurée par le « chef de file » de chaque objectif opérationnel devait permettre de faire état si besoin de l'avancement des actions.

Aussi, sur la période 2018-2022 :

- le Comité de pilotage "élargi" (Région-DREAL-Agences de l'eau-OFB) s'est bien réuni chaque année à 5 reprises (les 14/11/2018, 21/01/2019, 16/12/2019, 20/11/2020, 30/11/2021) pour dresser le bilan des actions et valider la feuille de route de l'année suivante ;

- des Comités de suivi des objectifs opérationnels ont bien été mis en place avec des ordres du jour définis conjointement entre les CEN, la Région et la DREAL, à 8 reprises, mobilisant les « chefs de file » concernés (les 11/07/2018, 14/11/2018, 03/04/2019, 03/07/2019, 04/09/202017/05/2021 et 06/09/2021) ;

- un Comité de pilotage spécifique a été mis en place et élargi aux Agences de l'eau et à l'OFB pour la co-construction de la stratégie régionale d'action foncière et de gestion des sites des CEN en 2020 et 2021 et pour la déclinaison cartographique départementale de cette stratégie en 2022 ;

- un Comité de pilotage spécifique a été mis en place en 2022 avec les autorités d'agrément pour le renouvellement de l'agrément des CEN (2 réunions programmées les 03/06/2022 et 29/11/2022).

<u>Regard des autorités d'agrément</u> : L'élaboration du PAQ a fait l'objet d'un important investissement de la part des CEN, de la Région et de l'Etat mais le contenu du PAQ est rapidement devenu secondaire dans sa mise en œuvre.

C'est davantage l'actualité/les dossiers du moment, plus globalement l'activité des CEN qui ont guidé « la mise en œuvre du PAQ » plus que le contenu du PAQ en lui-même. C'est davantage la diversité et la richesse de l'activité des CEN qui ont guidé la mise en œuvre du PAQ (en faisant en sorte que les actions « rentrent dans le PAQ »).

Chaque année, le programme d'actions proposé par les CEN au titre de la mise en œuvre du PAQ était perçu comme une addition des actions dans les territoires. C'est cette action sur les territoires qui a donné le ton de la mise en œuvre du PAQ et pas l'inverse. De ce fait, « on percevait mal et rarement l'échelon régional ».

La mise en œuvre du PAQ a fait l'objet d'un dispositif de suivi de sa mise en œuvre important : 5 Comités de pilotage "élargi" (Région-DREAL-Agences de l'eau-OFB), 8 Comités de suivi des objectifs opérationnels, deux comités de pilotages spécifiques (élaboration de la stratégie régionale d'intervention foncière et renouvellement du PAQ).

Le secrétariat de la Conférence permanente des 6 CEN a permis la coordination et l'organisation d'un tel suivi, dans lequel les services de la Région et de la DREAL se sont également très investis.

Des tableaux de bord et des documents de synthèse pour le suivi de chacun des objectifs opérationnels ont été produits en préparation de chacune des réunions de comité de suivi.

Une feuille de route annuelle a été élaborée en préparation de chacun des Comités de pilotage élargi.

L'accompagnement externe de Territoires Ruraux & Développement sur la durée du PAQ a facilité la coordination et la mutualisation des 6 CEN et sur certaines productions collectives comme l'élaboration de la stratégie d'action foncière, l'évaluation du PAQ et la co-construction du nouveau PAQ 2023-2027.

6. Le bilan évaluatif pour chacun des dix objectifs opérationnels du PAQ

Fiches « Bilan – Evaluation » des dix Objectifs Opérationnels

Priorités	Objectifs opérationnels	
PRIORITE N°1 Consolider la préservation et la gestion d'espaces naturels, de manière concertée et partagée	1A - Elaborer une stratégie d'action foncière et de gestion des sites hiérarchisée et déclinée à différentes échelles	
	1B- Déployer un plan d'actions en faveur des milieux thermophiles	
	1C- Renforcer la préservation et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés	
PRIORITE N°2 Proposer un service universel de la biodiversité à toutes les collectivités et aux acteurs économiques	2A- Contribuer à la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité, notamment le SRADDET	
	2B- Accompagner la mise en œuvre de la compensation	
	2C- Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la biodiversité et des services environnementaux	
PRIORITE N°3 Ancrer le rôle des CEN au sein des acteurs régionaux de la biodiversité	3A- Renforcer l'acquisition de données et le partage des connaissances	
	3B- Contribuer activement à la réflexion et la mise en œuvre d'expérimentations dans des cadres émergeants notamment de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	
	3C- Contribuer à la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
	3D - Adapter le modèle économique des CEN afin d'assumer durablement leur rôle d'acteur clé de la préservation de la biodiversité	

Synthèse globale d'évaluation de l'objectif opérationnel :

Satisfaisant

Mitigé

Décevant

1A : Elaborer une stratégie d'action foncière et de gestion des sites hiérarchisée et déclinée à différentes échelles

Rappel des objectifs :

- prioriser les milieux, les espèces, les territoires et les sites d'intervention
- définir et mettre en œuvre les lignes de force des interventions foncières
- structurer, gérer et valoriser un réseau de sites «démonstratifs» de bonnes pratiques transférables
- renforcer le portage local de la gestion des sites
- poursuivre la réalisation, la mise à disposition et l'évaluation des documents de gestion et mutualiser les enseignements

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **RÉALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel a été marquée par la **RÉALISATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'INTERVENTION FONCIÈRE ET DE GESTION DES CEN À 10 ANS (2020/2030).**

C'est le principal livrable attendu et une bonne illustration de la coordination et de production mutualisée entre les 6 CEN sur la période 2018/2021. Sur la base d'un constat d'hétérogénéité entre les 6 CEN en 2018, cette stratégie a été co-construite avec l'Etat, la Région, les deux Agences de l'Eau et l'OFB. C'est un des rares projets mis en œuvre dans le cadre du PAQ qui a rassemblé une telle configuration. Cette stratégie a été identifiée par l'Etat comme la contribution régionale des CEN à la SNAP 2030. Une carte « test » d'articulation entre la stratégie des CEN et les cartes de la SNAP a été réalisée sur le Puy-de Dôme. Elle sera partagée avec les services de la DREAL d'ici la fin de l'année 2022.

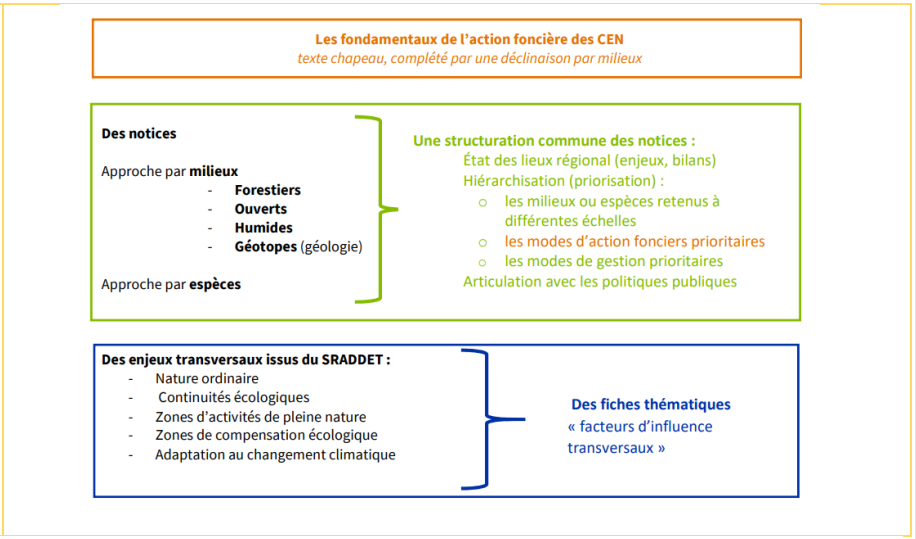

Cette stratégie a été mise en œuvre sur la période et s'est traduite par une **AUGMENTATION DE LA SURFACE EN MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE FONCIÈRE DÉFINIE :** 7 262 ha soit 62.5% d'augmentation de la surface de 2017 (11 616 ha).

Mais une part importante de cette augmentation (45.3%) est liée à 5257,5 ha d'écosystèmes montagnards au sein de la RNN des Contamines-Montjoie. Sans cet ensemble, **l'augmentation est de 2 005 ha, soit 17.3% sur 4 ans (4.3%/an)**. La moyenne nationale de l'ensemble des CEN sur la période 2011/2020 est de 4,8%/an.

L'augmentation de la maîtrise foncière (acquisition par le CEN) sur la période 2018/2021 est de 491 ha, soit 24.3% d'augmentation de la surface de 2017 (2 020 ha), soit 123 ha/an en moyenne sur la période 2018/2021.

Parmi les différents types de milieux :

- les surfaces concernées par des pelouses sèches ont connu une augmentation de 16% de la surface de 2017 (+459 ha par rapport à 2 928ha) ;
- celles concernées par les milieux humides ont également connu une augmentation de 16% de la surface de 2017 (+ 1205 ha par rapport à 7409 ha).

La capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des CEN reste influencée par la disponibilité de financements. Les programmes de l'Agence de l'Eau ont permis de telles acquisitions en faveur des milieux humides. Les financements d'investissement dans le cadre de la CPO des 6 CEN et les Contrats Vert et Bleu proposés par la Région ont permis également des acquisitions sur les milieux secs et de "forêts anciennes ». Une dynamique a été initiée en faveur des milieux forestiers avec le programme Sylvae. Sur la période de 2018-2021, le nombre de sites CEN est passé de 602 à 701 soit +16% d'augmentation (+ 99 sites).

La réalisation et l'évaluation des plans de gestion se sont poursuivies. Sur la période 2018-2021, 87 sites ont été pourvus de documents de gestion. Les efforts des CEN se sont portés autant sur les 74 sites qui n'étaient pas couverts par un plan de gestion en 2017, que sur les 99 nouveaux sites de la période 2018-2021. **Aussi, le taux de couverture des sites par un plan de gestion est resté élevé et stable (87,5%).** Il y a un décalage normal entre l'intégration d'un nouveau site dans le réseau l'année N et la réalisation du plan de gestion l'année N+1 ou n+2, Cela explique que ce taux ne peut pas être de 100%. La majorité des plans de gestion réalisés a été capitalisée sur la plateforme du « Pôle gestion » *(Cf. Objectif Opérationnel 3A).*

Dès 2018, **de premières réflexions ont été engagées sur la structuration d'un réseau démonstratif de sites.** Dans ce cadre, un certain nombre de sites historiques qui ont une valeur « de sites démonstratifs » ont été identifiés. Des démarches de valorisation et de transfert des bonnes pratiques ont été engagées au fil des années. Mais ces travaux n'ont pas abouti à la structuration formelle d'un réseau de sites démonstratifs (compte-tenu de l'engagement des CEN sur d'autres projets, notamment la réalisation de la stratégie). Dans le cadre des arbitrages du COPIL sur la feuille de route 2022 du PAQ, il a été décidé de reporter cette démarche au prochain PAQ.

Des expériences de transfert de la gestion à des collectivités locales ont été engagées sur 11 sites CEN en lien avec la montée en compétence des EPCI dans ce domaine. Elles ont permis de favoriser les partenariats des CEN avec les EPCI et d'optimiser les financements disponibles. Un bilan de ces expériences mériterait d'être réalisé dans le cadre du prochain PAQ pour capitaliser sur ces premières expériences de transfert qui permettent de démultiplier l'action des CEN et de faire « monter en compétence » collectivités et acteurs.

Les CEN ont expérimenté et mobilisé les obligations réelles environnementales (ORE), nouvel outil foncier permettant une démarche volontariste de propriétaires s'engageant dans le temps long.

Modalités de coordination entre les CEN

La réalisation de la stratégie d'intervention foncière et de gestion des CEN s'est appuyée sur un groupe projet, piloté par le CEN Rhône-Alpes, qui a rassemblé les compétences scientifiques et foncières des 6 CEN. Compte-tenu des travaux à conduire, il a bénéficié d'un accompagnement extérieur spécifique. Ce groupe projet va désormais se mobiliser sur les travaux relatifs aux sites démonstratifs et à la capitalisation des expériences de transfert du portage local de la gestion des sites.

Le Conseil scientifique des 6 CEN a été mobilisé pour la validation et l'évaluation des plans de gestion des sites. En lien avec les deux commissions géographiques du Conseil scientifique, deux « animateurs » ont été identifiés au sein des équipes CEN afin d'animer les échanges.

> Regard des autorités d'agrément : *« La stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion était une attente forte du PAQ en lien avec le « cœur de métier » des CEN. C'est une réussite de par l'échelle régionale de l'action et du livrable qui comprend des objectifs à atteindre et des priorités d'actions (on sait où l'on va aller et ce sur l'ensemble du territoire régional) ».*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **515 444 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **12.9%** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **79 690 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action de CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, réserves naturelles…)

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018-> 2021
1	Mise en place d'une stratégie foncière régionale et ses déclinaisons cartographiques	Oui
2	Surface totale sous maîtrise foncière et d'usage du réseau CEN	+ 7 262 ha
3	Nombre de sites CEN en gestion déléguée	+ 11
4	Taux de sites CEN avec un document de gestion	87.5% en 2021

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Les stratégies d'action foncière et de gestion des sites sont partagées aux différentes échelles des territoires	1	2	3
Critère n°2	Tous les sites bénéficiant d'une maîtrise d'usage par les CEN sont dotés d'un plan de gestion *(NB : objectif de 100% techniquement non atteignable)*	1	2	3
Critère n°3	Un réseau de sites démonstratifs est constitué et bénéficie d'une gestion adaptée	1	2	3
Critère n°4	Le transfert de la gestion des sites a été effectif et réussi sur un nombre significatif de sites	1	2	3

Synthèse des réalisations (RÉALISATIONS MAJEURES ET **« PEPITES DU PAQ ») :**

- ✓ **LA RÉALISATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'INTERVENTION FONCIÈRE ET DE GESTION A 10 ANS (2020-2030)**, qui est une réalisation majeure de l'objectif et même du PAQ (y compris sur le plan de la coordination entre les 6 CEN)
- ✓ **LE RENFORCEMENT DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE en cohérence avec la stratégie foncière définie dans différents milieux notamment les zones humides** (Cf. Objectif 1C) mais avec une problématique, pour certains milieux de manque de financements mobilisables (Cf. Objectif 1B)
- ✓ **L'amorce collective de la structuration d'un réseau de « sites démonstratifs » mais qui n'a pas abouti formellement**
- ✓ **Plusieurs expériences de transfert de la gestion d'un site à un acteur local**, dans une logique d'expérimentation de la démarche mais qui n'a pas été capitalisé

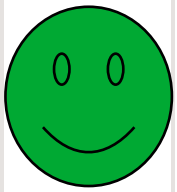

Perspectives :

- **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'intervention foncière et de gestion (selon les 4 milieux "prioritaires" identifiés)**
- **Faire émerger une dynamique collective 6 CEN en faveur des milieux forestiers #Sylvae**
- **Structurer et animer un réseau de « sites démonstratifs »** en clarifiant entre Etat/Région/CEN la signification de « sites démonstratifs » (y compris sur le plan financier)
- **Déployer le « portage local des sites »** (capitalisation des expériences, stratégie et plan d'actions) : capitalisation des expériences (atouts, freins…) et déploiement d'un plan d'actions

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

1B : Déployer un plan d'actions de préservation des milieux thermophiles

Rappel des objectifs :

- Améliorer les connaissances sur la localisation et les enjeux de ces milieux
- Mieux les faire connaître
- Accompagner la prise en compte des milieux thermophiles et de leur fonctionnalité notamment dans les documents de planification (cf. 3a) et dans le développement de nouvelles activités
- Collaborer davantage avec les usagers et les acteurs économiques
- Favoriser l'émergence de projets de gestion de sites spécifiques avec les collectivités et acteurs locaux
- Restaurer, gérer et valoriser un réseau de sites « démonstratifs » à l'échelle régionale (cf. 1a)

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAQ, **les CEN sont intervenus principalement dans l'amélioration de la connaissance** de l'objet « milieux thermophiles » qui n'était pas clairement défini en 2017. **CELA A PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE** :

- caractérisation des milieux, liste et priorisation des habitats dans un cadre harmonisé entre les deux anciennes régions ;
- cartographie « globale » des zones d'intervention des CEN sur les « milieux thermophiles »
- amélioration des démarches d'inventaire sur les « pelouses sèches » : 3 départements non couverts en 2017 possèdent désormais un inventaire soit partiel (Drôme et Puy-de-Dôme) soit à l'échelle départementale (Cantal).

  Au total, la valeur de l'indicateur *« indice de couverture d'inventaires pelouses sèches »* est passée de 5 à 10, pour une valeur maximale de 12 (cf. tableau ci-dessus).

		2017		2021	
Etat des inventaires	Valeur	Nb. Dpt.	Valeur	Nb. Dpt.	Valeur
Total	1	7	7	8	8
Partiel	0,5	2	1	4	2
Absence	-1	3	-3	0	0
			5		**10**

Pour atteindre cette valeur maximale, il conviendrait que les 4 départements (Ardèche, Drôme, Puy-de-Dôme et Haute-Savoie), encore partiellement couverts en 2021, étendent les inventaires à l'échelle départementale. Ces démarches de connaissance sont un préalable à la formalisation d'un plan d'actions régional en faveur des milieux thermophiles qui reste à élaborer dans le cadre du prochain PAQ.

La prise en compte de l'activité économique a été renforcé à travers la **MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS « *IN-SITU* » ASSOCIANT LES ACTEURS ECONOMIQUES ET EN PARTICULIER LES AGRICULTEURS.**

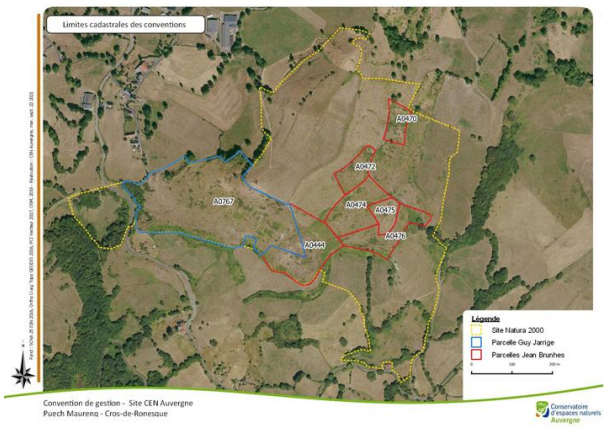

Développement d'une stratégie départementale "milieux thermophiles" dans le Cantal

Actions réalisées :

- inventaire des zones thermophiles potentielles, analyse et hiérarchisation de terrain
- animation foncière pour acquisition et conventionnement
- gestion pastorale des sites et liens avec les politiques publiques (Natura 2000…)

Partenaires impliqués :

Collectivités, propriétaires privés, animateurs Natura 2000, éleveurs, SAFER…

« Plus-value » apportée :

Engagement d'une dynamique départementale en faveur des milieux thermophiles ouverts et forestiers, montée en compétences agricoles…

La mise en œuvre expérimentale des « enquêtes agro-pastorales » dans le Cantal s'est appuyée sur un travail conjoint des 6 CEN pour en définir le cadre méthodologique.

Dans ce cadre, de **nouveaux accords fonciers ont permis d'accroître la maîtrise foncière et d'usage en pelouses sèches de près de +459 ha sur la période 2018->2021**, soit +16% d'augmentation de la surface de 2017 (2 928 ha). Dans la majorité des cas, il s'agit de maîtrise d'usage (à vérifier globalement).

La valorisation de ces milieux a été développé, soit auprès du grand public ou des partenaires institutionnels et en particulier ceux chargés de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

- Réalisation d'une exposition sur les pelouses sèches
- Création d'un outil pédagogique sur les pelouses sèches à destination du grand public
- Porter à connaissance et intégration des pelouses sèches dans les projets de territoires

Malette pédagogique « pelouses sèches » (74)

Le déploiement d'actions en faveur des milieux thermophiles reste confronté à la problématique du manque de moyens financiers dédiés (« pas d'agence des milieux secs »). Cependant **les CEN ont su saisir l'opportunité de l'appel à projet de l'OFB « MOBBIODIV' RESTAURATION MILIEUX SECS 2021 »**. Parmi les lauréats, 4 projets (multi-sites) des CEN Allier, Auvergne et Rhône-Alpes ont été retenus pour un budget de près de 500 000 € sur 2,5 ans (représentant un cofinancement à 80% de ces projets). Le financement de ces actions sur le long terme reste à consolider.

Modalités de coordination entre CEN

Un groupe de travail des 6 CEN à l'échelle régional a été mis en place et s'est réuni plusieurs fois (partage de retours d'expériences, formalisation d'une culture commune, construction d'outils communs). Les CBN du Massif central et des Alpes ont été mobilisés dans ses travaux. Animé par le CEN Allier, le groupe de travail a bien fonctionné et a vocation à évoluer vers une organisation plus structurée de type « cellule opérationnelle ».

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **390 989 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **9.7%** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **60 449 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, réserves naturelles, …).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018->2021
1	Mise en place d'un plan d'actions milieux thermophiles	Non
2	Indice de couverture d'inventaires « pelouses sèches » (valeur T0 en 2017 = 5 sur un max. de 12)	+ 5
3	Surface totale sous maîtrise foncière et d'usage du réseau CEN milieu "pelouses sèches"	+ 459 ha

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Les milieux thermophiles ont pu être identifiés dans les nouveaux documents de planification et d'urbanisme	1	2	3
Critère n°2	De nouvelles dynamiques de préservation et d'entretien pastoral de ces milieux ont pu être mises en place sur plusieurs territoires, en partenariat avec la profession agricole	1	2	3
Critère n°3	Les enjeux de préservation de la biodiversité ont pu être intégrés dans les activités prenant place sur ces milieux telles que l'activité viticole ou les installations énergétiques (parcs photovoltaïques)	1	2	3

Synthèse des réalisations (**REALISATIONS MAJEURES** ET **« PEPITES DU PAQ »**) **:**

- ✓ **Progression de la connaissance de l'objet « milieux thermophiles »** (sur le plan qualitatif et quantitatif notamment à travers des cartographies qui restent à compléter) et **du porter à connaissance dans les documents d'urbanisme**
- ✓ **CONSTRUCTION D'UNE CULTURE COMMUNE DES 6 CEN** y compris avec des partenaires relais comme les CBN (liste harmonisée entre ex-Auvergne et ex-Rhône-Alpes, mise en place d'un groupe de travail régional…)
- ✓ **MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS « *IN-SITU* » ASSOCIANT LES ACTEURS ECONOMIQUES ET EN PARTICULIER LES AGRICULTEURS** au regard des enjeux locaux et des opportunités financières
- ✓ **Déploiement des actions sur le terrain confronté au manque de moyens financiers**, notamment sur le volet restauration et gestion de sites spécifiques (appel à projets de l'OFB récent)
- ✓ **La problématique du déploiement de l'énergie photovoltaïque n'a pas suffisamment été traitée**
- ✓ **Un groupe de travail des 6 CEN à l'échelle régional a permis la construction d'une culture partagée de l'objet « milieux thermophiles »,** socle d'un plan d'actions commun. Il n'a pas assurée la coordination des actions engagées « *in-situ* » par chacun des CEN

Perspectives :

- **Poursuivre le travail de connaissance et d'inventaire**
- **Faire connaitre ces milieux au-delà des documents d'urbanisme**
- **Elaborer et mettre en œuvre d'un plan d'actions régional** (cibles prioritaires, moyens financiers dédiés, « cellule opérationnelle » 6 CEN), intégrant les problématiques du déploiement de l'énergie photovoltaïque sur ces milieux ainsi que la question de leur entretien lié aux activités agricoles.

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

1C : Renforcer la préservation, la restauration et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés

Rappel des objectifs :

- Contribuer, à l'échelle adaptée, à une meilleure articulation des interventions publiques
- Mieux faire connaître ces milieux
- Restaurer, gérer et valoriser un réseau de sites « démonstratifs » à l'échelle régionale
- Assister techniquement, conseiller, appuyer les collectivités
- Accompagner les autres acteurs territoriaux (acteurs agricoles, gestionnaires de domaines skiables, fournisseurs d'eau potable…)
- Centraliser et partager des données d'inventaire et de suivi de l'état des zones humides
- Communiquer, sensibiliser et valoriser des réalisations ou des services écosystémiques

A – Réalisations des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Les CEN ont fortement contribué à l'**amélioration de la connaissance des zones humides**, notamment :

- à travers la poursuite des **démarches d'inventaire** : 1 département non couvert en 2017 (Puy-de-Dôme) possède désormais un inventaire partiel, tandis qu'un autre partiellement couvert (Drôme) bénéficie désormais d'un inventaire départemental.

Indice de couverture d'inventaires Zones Humide

		2017		2021	
Etat des inventaires	Valeur	Nb. Dpt.	Valeur	Nb. Dpt.	Valeur
Total	1	7	7	8	8
Partiel	0,5	4	2	4	2
Absence	-1	1	-1	0	0
			8		**10**

  Au total, la valeur de l'indicateur *« indice de couverture d'inventaires zones humides »* est passée de 8 à 10, pour une valeur maximale de 12 (cf. tableau ci-dessus). Pour atteindre cette valeur maximale, il conviendrait que les 4 départements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), encore partiellement couverts en 2021, étendent les inventaires à l'échelle départementale ;

- à travers **la mise en œuvre et la centralisation des suivis du bon état des zones humides** à l'aide de la boîte à outils RhoMéO/Ligero : 436 indicateurs de terrain ont été calculés sur la période 2018-2021, soit une moyenne de 109 indicateurs/an à l'échelle régionale. Les CEN ont par ailleurs accompagné d'autres acteurs pour son déploiement. Cette boîte à outil est aujourd'hui reprise au niveau national.

En matière d'**action foncière, les CEN ont accru la maîtrise foncière et d'usage en zones humides** (marais, zones alluviales, lacustres, aquatiques et littorales) de près de 1 205 ha soit +16% d'augmentation de la surface de 2017 (7 409 ha). Ce chiffre découle, d'une part, des moyens importants débloqués par les Agences de l'Eau pour accompagner l'acquisition, d'autre part, du développement continu des relations des CEN avec les acteurs publics (collectivités) et privés (entreprises, particuliers).

Les CEN ont mené **DES CHANTIERS DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DE GRANDE AMPLEUR, RECONNUS ET VALORISES AUX ECHELLES REGIONALE ET NATIONALE, DANS LE RESEAU DES CEN OU AU-DELA**. Cela a été rendu possible grâce aux politiques très incitatives des Agences de l'Eau des 10 dernières années. Compte-tenu du temps nécessaire à l'émergence et la maturité de tels projets, ils ont majoritairement été réalisés sur cette période 2018/2022.

Renaturation de la tourbière du Plan de l'Eau (73)

- renaturation d'une tourbière d'altitude (1760m) de 11ha, classée en APPB ;
- suppression d'un merlon et création d'un chenal d'écrêtement des crues du torrent pour réalimenter la tourbière ;
- mobilisation des acteurs publics (Commune, EPCI, Région) et privés (Domaine skiable, CDC).

Coût total des travaux : 140 000 €

Restauration du marais de Vaux (01)

- sur les 132 ha de l'Espace Naturel Sensible du marais de Vaux, restauration de 40 ha par comblement de fossés drainants ;
- reméandrage du ruisseau sur une longueur de 1600 m ;
- aménagement d'un sentier pédagogique permettant la découverte des milieux ;
- projet intégré avec des enjeux « eaux pluviales » et tourisme.

Coût total des travaux (restauration + sentier) : 1 910 000 €

Restauration de l'île aux cailloux, rivière Allier (63)

- restauration de l'espace de mobilité de la rivière Allier par enlèvement de 140 mètres linéaires d'enrochements, 650 M^3 de blocs rocheux ;
- concertation avec de nombreux acteurs, en particulier les éleveurs.

Coût total des travaux : 55 300 €

La période a également été marquée par **l'émergence et la démocratisation des concepts liés aux biens et services rendus par les zones humides :** les services écosystémiques et les Solutions Fondées sur la Nature.

Les CEN ont, sur ces 2 sujets, coordonné des publications dont **LA PUBLICATION "SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE - SFN".** Celle-ci a été co-construite avec le collectif régional « biodiversité », incluant notamment les autorités d'agrément.

- *12 fiches illustrant des réalisations concrètes en Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Des enseignements tirés des 12 expériences présentées*
- *Des regards croisés de scientifiques*
- *Une première diffusion de 500 exemplaires imprimés par la Région*

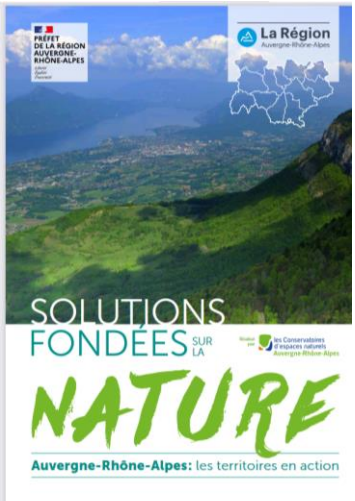

Enfin, l'accompagnement des acteurs territoriaux (collectivités principalement) pour la préservation et la gestion des zones humides s'est traduit dans chacun des CEN par :

- de l'animation territoriale pour faire émerger des projets ;
- l'accompagnement de la réalisation de projets, y compris l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les CEN ont notamment **noué des relations et structuré leurs partenariats avec « les autorités gémapiennes »**. Ils leur ont ainsi permis de prendre pleinement en main le « GEMA » de leur compétence en matière de zones humides. Sur la période 2018-2021, 20 conventions ont été signées avec des collectivités porteuses de la compétence GEMAPI.

NB : la valorisation d'un réseau de sites « démonstratifs » à l'échelle régionale est évoquée en 1A.

Modalités de coordination entre les 6 CEN

A l'échelle régionale, la coordination entre les 6 CEN s'est traduite dans :

- la formalisation du volet « zones humides » de la stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion des 6 CEN (Cf. Objectif Opérationnel 1A) ;
- la définition d'un cadre commun de communication et sensibilisation sur les zones humides, avec des outils communs (ex : refonte en cours du site « Zones humides en AuRA »), sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau

Sur la période 2023-2027, la coordination des actions conduites par les CEN en faveur des zones humides devra trouver une bonne articulation entre les échelles régionale et de bassin.

Regard des autorités d'agrément : *« les CEN sont une ressource centrale en matière d'intervention sur les zones humides. La réussite de cet objectif est liée au déploiement de moyens financiers dédiés à travers les Agences de l'Eau ».*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **1 117 183 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN, soit environ 280 000 € par an. Cela représente **27.9 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **172 722 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».** Sur ce volet « zones humides », **les Agences de l'Eau ont été fortement mobilisés financièrement.**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, réserves naturelles, …)

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018->2021
1	Indice de couverture d'inventaires zones humides *(valeur T0 en 2017 = 8 sur un max. de 12)*	+ 2
2	Surface sous maîtrise foncière et d'usage du réseau CEN milieu "humides" (marais, zone alluviale, lacustre, aquatique et littorale)	+ 1205 ha
3	Nombre de conventions ou accords avec des collectivités porteuses de la GEMAPI	+ 20
4	Nombre d'indicateurs RhoMéO de terrain mis en œuvre	+ 436

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	L'enjeu de la préservation des zones humides, en lien avec leurs fonctionnalités et les services associés, notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique, a été davantage approprié par les acteurs	1	2	3
Critère n°2	L'assistance technique des CEN a permis une bonne prise en main du volet « zones humides » de la GEMAPI par les collectivités porteuses	1	2	3
Critère n°3	Les efforts de maîtrise foncière, de préservation et de restauration de zones humides sont au moins aussi soutenus que sur la période précédente	1	2	3

Synthèse des réalisations (**REALISATIONS MAJEURES** ET **« PEPITES DU PAQ »**)

- ✓ **Une contribution forte à l'amélioration de la connaissance à travers les démarches d'inventaire et de suivi de l'état des zones humides**
- ✓ **D'IMPORTANTS PARTENARIATS NOUES AVEC LES AUTORITES GEMAPIENNES AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LA GEMA DE ZONES HUMIDES**

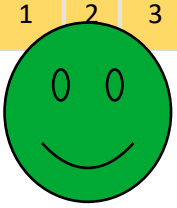

- ✓ **L'augmentation de la maîtrise foncière en zones humides et DES CHANTIERS DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DE GRANDE AMPLEUR, RECONNUS ET VALORISES AUX ECHELLES REGIONALE ET NATIONALE, DANS LE RESEAU DES CEN OU AU-DELA**
- ✓ **Une meilleure appropriation des enjeux liés aux zones humides,** tant à l'échelle locale (animation territoriale) que régionale **(PUBLICATION "SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE - SFN")**

Perspectives :

- **Consolider ce volet phare de l'action des CEN** (veille sur les territoires, poursuite de travaux de restauration…) en **renforçant l'approche SFN** et notamment le rôle des zones humides dans le cadre du changement climatique
- **Amplifier l'animation « tête de réseau » des CEN, notamment en matière de communication autour des zones humides**

2A : Contribuer à la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Rappel des objectifs :

- Etre à l'écoute des besoins des collectivités locales en matière de préservation de la biodiversité
- Assurer un rôle d'animateur et de médiateur territorial concernant la mise en œuvre de projets d'aménagement territorial intégrant les notions de TVB
- Assurer un porter à connaissance sur les enjeux liés aux milieux naturels, aux espèces menacées et plus globalement à la géodiversité auprès des collectivités
- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets
- Accompagner la mise en œuvre de projets
- Proposer des formations aux élus, techniciens et acteurs du territoire.

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **RÉALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAQ, les CEN sont intervenus fortement dans l'élaboration des politiques en faveur de la biodiversité :

- Dans le cadre du Comité Régional Biodiversité et des groupes de travail, **ils ont contribué à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du SRADDET** (contribution notamment sur les indicateurs du volet biodiversité)

- Au regard de leur expérience et leur rôle d'appui, **ils ont contribué au plan d'actions régional biodiversité**, à la **déclinaison régionale de la stratégie nationale 2020-2030 de protection des espaces naturels** (SNAP 2030) et à la promotion des solutions fondées sur la nature (cf. fiche 1C)

- **Ils ont apporté leur appui aux collectivités pour faire émerger, élaborer et mettre en œuvre des contractualisations environnementales**. Sur la période 2018/2021, 52 contrats territoriaux (CVB, PAEC, RNR, ENS...) ont été montés avec la participation et/ou l'accompagnement des CEN.

L'ACCOMPAGNEMENT A ETE NOTABLE DANS L'ÉMERGENCE ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS VERTS ET BLEUS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Les CEN sont ou ont été des acteurs majeurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des 22 contrats verts et bleus.

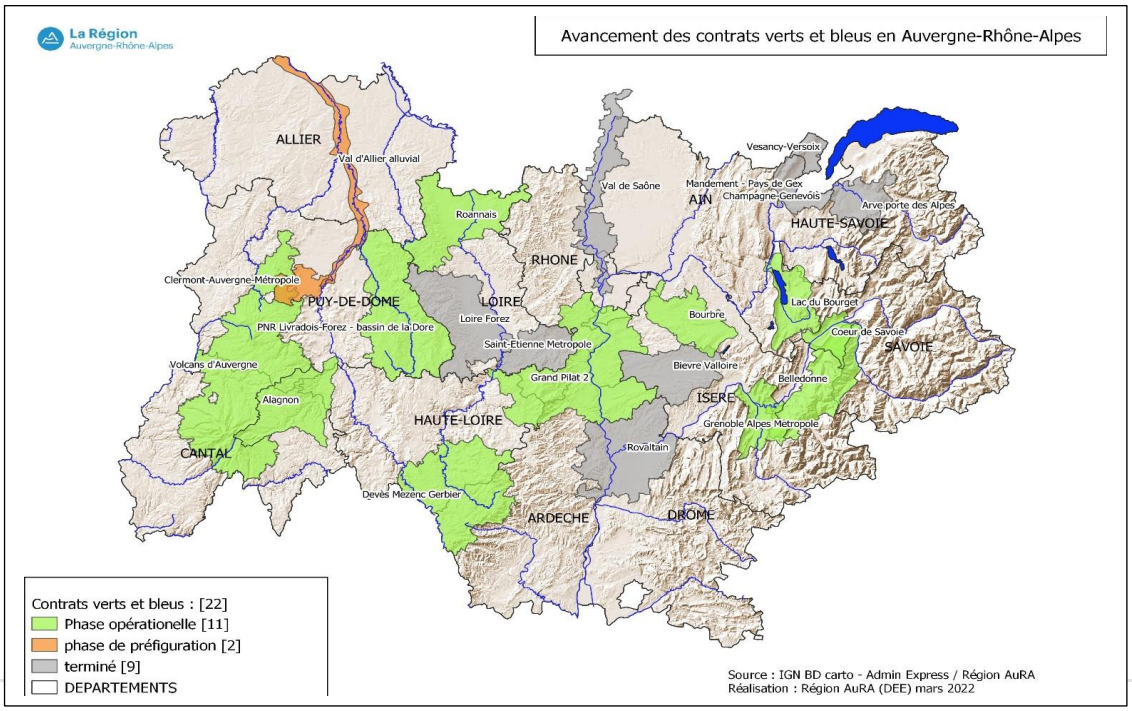

CVB BELLEDONNE (2021(/2026) : appui des CEN à l'animation, expertises techniques et scientifiques et analyses croisées des interactions pâturage / zones humides

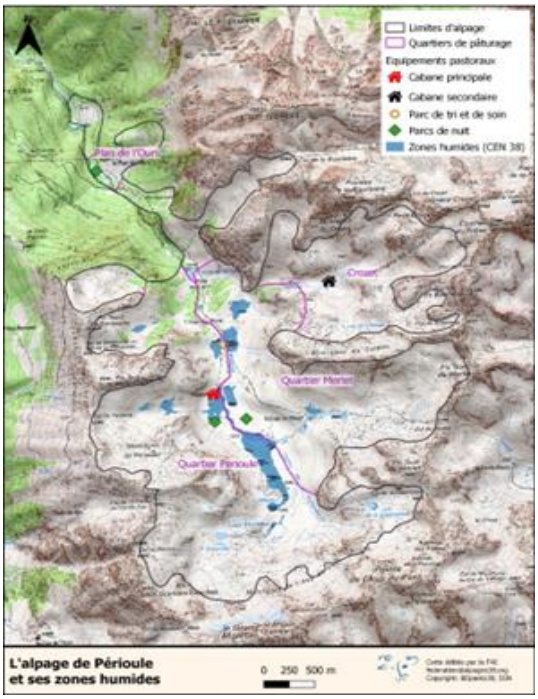

Appui des CEN Savoie et Isère :

- Animation du CVB (préparation et animation des réunions techniques et autres instances)
- planification des phases, bilans à mi-parcours et final
- recherche de financements des actions et harmonisation des prestations

Appui technique et scientifique : expertises CEN faune/ flore/milieux/ gestion de site… rédaction du cahier des charges travaux

Analyses croisées des interactions pâturages / zones humides : mise en place de plans agro-pastoraux destinés à orienter les pratiques pastorales vers une préservation des zones humides identifiées ; qu'il s'agisse de bas-marais de pente, de tourbières mais également de leurs zones d'alimentation.

CVB GRAND PILAT (2019-2023) : appropriation des enjeux de la TVB, connaissance et cohérence des démarches territoriales

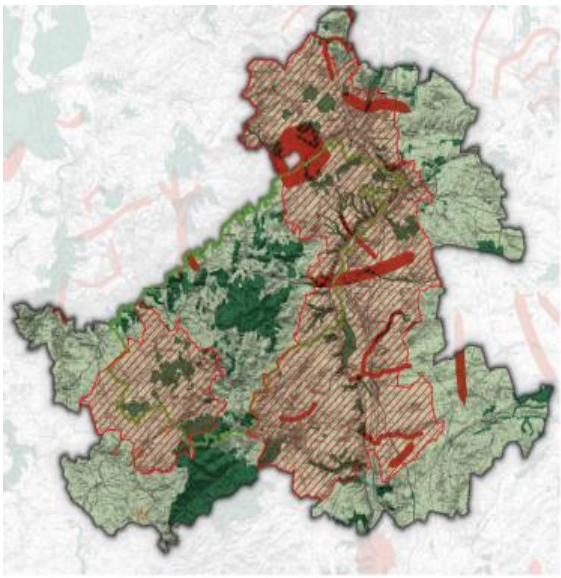

Programme décliné en 42 actions

Accompagnement par les CEN Rhône-Alpes, Auvergne et Isère :

- Plan de gestion sur landes et pelouses, acquisition, travaux
- Stratégie conservation, élaboration et mise en œuvre de plans de gestion, acquisition, accompagnement CNR sur la gestion des digues
- Préservation et amélioration de la qualité de milieux forestiers stratégiques pour la sous-trame forestière sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo
- Plan d'intervention sur un réseau de 6 à 8 zones humides
- Etat des lieux, programme d'action, mise en œuvre d'opération de restauration sur un réseau de zones humides (Plateau mornantais + vallée du Bozançon)
- Veille sur les zones humides, inventaires complémentaires, projets de préservation et de restauration de 9 sites
- Inventaire, caractérisation des prairies humides patrimoniales et des pratiques agricoles associées, étude génétique, valorisation et diffusion des pratiques favorables à la conservation des prairies humides

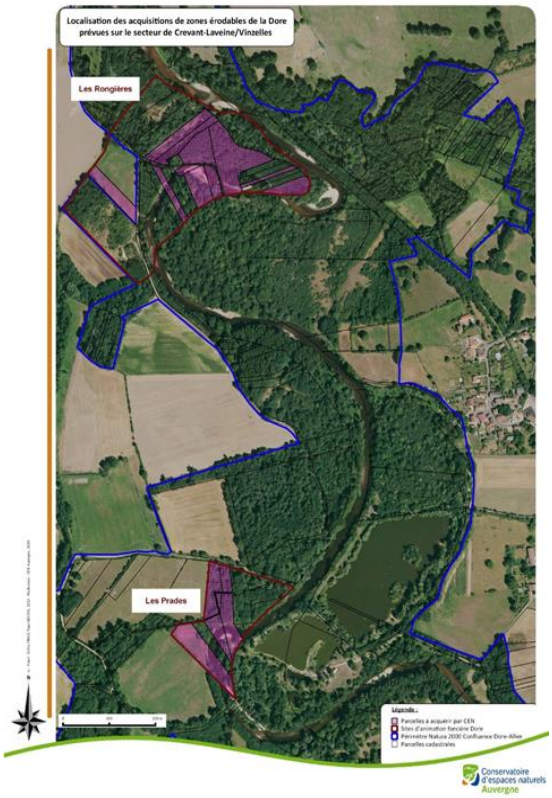

Le Cen Auvergne acteur du CVB
« Bassin versant de la Dore »

- Préservation de la dynamique fluviale de la Dore
- Mission de conseils « eau et zones humides » vers les agriculteurs
- Préservation des tourbières des Hautes Chaumes
- Animation foncière et acquisition d'îlots de vieilles forêts
- Actions en faveur des prés vergers
- Restauration de prairies dans la vallée des Reblats
- Plan de conservation de la moule perlière sur la Dolore

CVB Bassin Versant de la Dore - Préservation de la dynamique fluviale de la Dore

Les CEN ont également très **FORTEMENT MOBILISÉ DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR RÉALISER DES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**. Dans ce cadre, **LE PROJET DE COOPÉRATION BIODIV' ALP** a impliqué les deux conservatoires d'espaces naturels de la Haute-Savoie et de la Savoie sur 4 ans (2019-2023). Financé par le programme Interreg franco-italien ALCOTRA, ce projet a associé les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les régions italiennes du Val d'Aoste, du Piémont et de la Ligurie. Il vise notamment à réaliser et partager un état des lieux de la prise en compte des continuités écologiques sur la zone frontalière, identifier les principaux enjeux et faire converger les outils et les méthodes spécifiques à cette zone de montagne, pour mettre en œuvre une stratégie commune transfrontalière de préservation de la trame verte et bleue.

LES CEN ONT FORTEMENT ACCOMPAGNÉ LES TERRITOIRES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ dans différentes directions :

- la création ou la gestion de réserves naturelles régionales (lac d'Aiguebelette, Puy de Marmant...) ;
- le développement de partenariats avec la majorité des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le volet biodiversité ;
- l'implication et la participation à la mise en œuvre de nombreux PAEC ;
- l'accompagnement technique des collectivités et notamment des EPCI, dans une approche intégrant :
  => le développement et le partage des connaissances ;
  => la construction de stratégies et de projets de territoires ;
  => la restauration et la gestion d'espaces naturels ;
  => la valorisation de sites notamment à travers des politiques départementales en faveur de la biodiversité dans le cadre des schémas départementaux des espaces naturels.
- la mise en œuvre au niveau territorial d'actions de formations auprès de différents acteurs (élus, techniciens…)

Coopération entre le CEN Rhône-Alpes et le Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A)

- Partage d'une stratégie d'intervention sur les sites pour atteindre les objectifs du SDAGE /masses d'eau
- Transfert de la gestion de certains sites au SR3A tout en permettant au CEN de conserver les actions de maîtrise foncière (acquisition, baux, convention...)
- Accompagnement des changements de pratiques engagées par les exploitants dans le cadre du PAEC pour assurer leur pérennité et les valoriser
- Acquisition foncière de sites à forts enjeux environnementaux sur le territoire du SR3A afin de mettre en œuvre des programmes de restauration et de préservation.
- Concilier les politiques d'aménagement avec les enjeux environnementaux du territoire et favoriser l'émergence de projets en faveur du patrimoine naturel.

Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, première collectivité de l'Allier « engagée pour la nature » (TEN)

- Communauté de communes mobilisée par le CEN pour s'engager sur la réalisation du premier Atlas de la Biodiversité Communautaire (25 communes) entre 2018-2020 (portage EPCI, appui technique et scientifique du CEN)
- A l'issue de ce projet, poursuite des actions en faveur de la biodiversité du territoire, intégrées dans le projet de territoire, à travers notamment une convention de coopération avec le CEN
- Première collectivité de l'Allier reconnue Territoire Engagé pour la Nature.

Un partenariat qui s'inscrit dans la durée dans de nombreux domaines de collaboration :

Convention cadre de partenariat entre le PNR du Massif des Bauges, le CEN Savoie et le CEN Haute-Savoie

- Partage d'une stratégie d'intervention sur les sites pour atteindre les objectifs du SDAGE /masses d'eau
- La connaissance et la protection des espèces et des milieux naturels et de leurs fonctionnalités ;
- La préservation de sites et espaces remarquables par la maîtrise foncière et/ou d'usage ;
- La gestion des milieux naturels ;
- L'expertise scientifique et technique ;
- La recherche et l'expérimentation ;
- L'animation territoriale ;
- La communication, la sensibilisation et l'éducation à la nature ;
- La gestion de l'accueil du public.

Site Natura 2000
SIVU AUZE Ouest Cantal)

- Création du SIVU Auze Ouest Cantal par les 3 communes concernées par le marais du Cassan et de Prentegarde
- Demande de classement en Natura 2000 et ENS du Cantal, intégration dans les zones humides majeures du bassin versant Adour Garonne
- Maîtrise d'ouvrage Natura 2000 & ENS par le SIVU
- Partenariat entre SIVU et CEN pour des actions concrètes : restauration de landes et de zones humides, mise en place de mesures compensatoires, acquisition de terrain, gestion pastorale (pâturage & abreuvement), animations nature et sentier de découverte…
- Élargissement des actions de restauration des fonctionnalités des zones humides au bassin versant de l'Auze (hors site Natura 2000)

Modalités de coordination entre CEN

La dernière année de mise en œuvre du PAQ a été marquée par le renforcement de l'animation régionale de cet objectif opérationnel à travers **la mise en place d'une cellule opérationnelle « Service Universel de la Biodiversité aux collectivités » dédiée.** Elle permet de rendre plus lisible l'action des 6 CEN dans le cadre des politiques régionales et de l'Etat. Les actions engagées permettent de renforcer l'implication des collectivités et des partenaires en permettant une meilleure prise en compte et intégration des enjeux de biodiversité dans le développement et l'aménagement des territoires.

Regard des autorités d'agrément *: « les CEN ont « fait le job » pour faire émerger les CVB sur les territoires prioritaires et ont contribué à l'élaboration du SRADDET. Ils assurent un véritable service auprès des collectivités mais la lisibilité régionale de cette intervention n'est pas suffisante. De même la vision stratégique de son déploiement reste à formaliser ».*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **676 140 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **16.9 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **104 534 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018-> 2021
1	Nombre de contrats territoriaux (CVB, PAEC, RNR, ENS...) montés avec la participation/l'accompagnement des CEN	+52
2	Nombre de formations ou journées techniques organisées/données par les CEN	+ 12

D– Evaluation et perspectives				
Critères de réussite		Atteinte***		
Critère n°1	Sous l'impulsion des CEN, différentes collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes ont considérablement renforcé la prise en compte de la « biodiversité » dans leurs politiques et pratiques dans le cadre de projets territoriaux et/ou de projets d'aménagement territorial intégrant les notions de TVB, d'agri environnement, etc.	1	2	3

Synthèse des réalisations (**REALISATIONS MAJEURES** ET **« PEPITES DU PAQ »)**

- ✓ **Implication dans l'élaboration de documents structurants (SRADDET, SRB et SNAP)**
- ✓ **ACCOMPAGNEMENT IMPORTANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE 24 CVB**
- ✓ **MOBILISATION DE FINANCEMENTS EUROPEENS POUR REALISER DES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (BIODIV' ALPES, CREDITS FEDER...)**
- ✓ **ACCOMPAGNEMENT IMPORTANT DES TERRITOIRES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE**
- ✓ **Déploiement territorial de formations en direction des élus**
- ✓ **Une organisation opérationnelle 6 CEN mise en place** (« cellule opérationnelle » en 2022) pour un bilan et des éléments de stratégie

Perspectives

- **Amplifier le déploiement d'un « service universel de la biodiversité » aux collectivités** (Centre de ressource pour les territoires) **en rendant lisible, à l'échelle régionale la stratégie d'intervention** à travers les deux entrées : réponse à la demande et intervention prospective (produire une carte d'intervention)
- **Poursuivre l'accompagnement/animation des territoires sur trois entrées :** stratégie territoriale et projets locaux, PNR et Natura 2000, Territoires Engagés pour la Nature
- **Accompagner le réseau régional des aires protégées :** RN, RNR, PNR, Natura 2000, ENS…
- **Poursuivre le déploiement de coopérations techniques et financières à des échelles suprarégionales au profit de projets régionaux**
- **Contribuer à la mise en œuvre du SRADDET (au regard de la nouvelle politique biodiversité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)**
- **Structurer les démarches régionales engagées par les CEN dans le domaine de la formation des élus**

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

2B : Accompagner la mise en œuvre de la compensation

Rappel des objectifs :

- Accompagner les acteurs territoriaux dans la définition et/ou la mise en œuvre de leur projet de compensation
- Etudier et contribuer à l'émergence de sites naturels de compensation (SNC)
- Déployer de nouveaux outils fonciers (ORE, fonds de dotation, fondation reconnue d'utilité publique…)
- Mutualiser et capitaliser les expériences de compensation à l'échelle des six CEN et des gestionnaires d'espaces naturels

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

A travers la mise en œuvre du PAQ et en cohérence avec la stratégie nationale des CEN, **LES 6 CEN SONT INTERVENUS SUR 46 PROJETS DE COMPENSATION A LA DEMANDE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.**

Les donneurs d'ordres publics, dont la DREAL, les départements, des EPCI et collectivités, sont légèrement plus nombreux que les privés, dominés par les groupes autoroutiers, les fournisseurs d'énergie et les leaders de la grande distribution/logistique.

Publiques ou privées, les demandes d'accompagnement sur la thématique font appel aux compétences des CEN en matière d'expertise et gestion de sites. Elles se justifient également par la capacité des CEN à mobiliser des outils fonciers adaptés tels que les ORE, les conventions à long terme, voire l'acquisition qui répondent aux besoins d'une maitrise foncière à long terme. Ces actions ont permis l'émergence de nouveaux sites naturels de compensation (SNC).

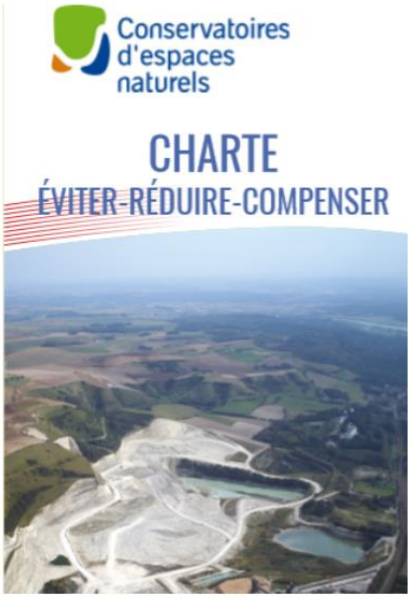

SCI APRAL (LECLERC). Mesure compensatoire pour l'implantation d'une centrale régionale d'achat

Origine du projet : l'implantation de la plateforme logistique de la SCI APRAL est prévue au droit du "marais de Charvas" site conservatoire du CEN Isère. APRAL a donc consulté le Conservatoire pour évaluer les possibilités de compenser au plus près de son projet.

Nature d'intervention : validation des propositions de MC, préconisations et suivis des travaux de création de mares, mise en œuvre et suivi des mesures compensatoires. 2015-2025. Suivi de site à prolonger par conventions décennales.

Gain environnemental : création et gestion de 2 ha de zones humides, gestion d'un boisement de plus de 7ha, gestion d'un espace corridor de 6ha entre le marais est et le marais ouest de Charvas, commune de Villette-d'Anthon.

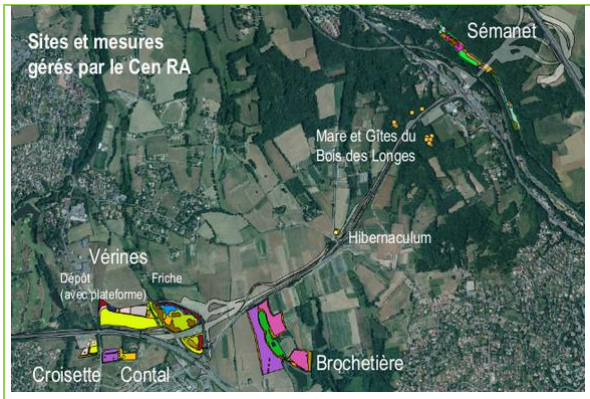

Convention tripartite **APRR-ONF-CEN Rhône-Alpes** pour la gestion et l'entretien des sites compensatoires de la liaison autoroutière A6/A89 (2020-2035)

Convention **APRR-CEN Haute-Savoie** pour la gestion et le suivi de 32ha de sites compensatoires pour l'élargissement de l'A41 Nord (2019-2036)

Partenariats APRR et CEN

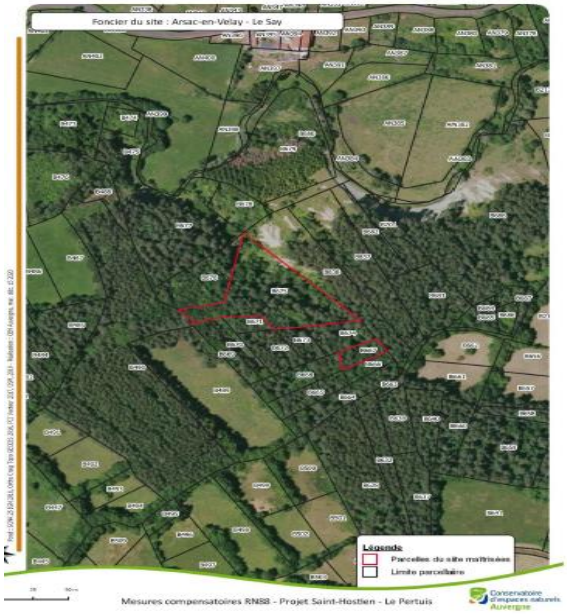

Mesures compensatoires de la RN 88

Origine du projet : la Région AuRA a pris une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Etat sur le projet de travaux de la RN88. Au regard du PAQ 2018-2022 des CEN, la Région a confié le travail de recherche des sites de compensation au CEN

Nature d'intervention : recherche de sites potentiels de mesures compensatoires en lien avec la SAFER, prospectives, faisabilité technique et foncière

Gain environnemental : dossier en cours. Implantation territoriale forte des sites supports de mesures compensatoires et garantie qualitative et dans le temps attendue.

Mesures compensatoires relatives aux ouvrages de transports d'électricité à Juvigny

Origine du projet : Suite à un arrêté préfectoral, 2 conventions de partenariat tripartites entre RTE, la Ville de Juvigny, l'ONF et le CEN Haute-Savoie ont permis la mise en place d'actions de gestion et de suivi relatives aux ouvrages de transport d'électricité

Nature d'intervention : Mise en œuvre technique avec suivi des entreprises de bûcheronnage, dessouchage, broyage

Gain environnemental : Dossier en cours. Enjeux de restauration et de gestion d'habitats types zones humides notamment pour les amphibiens

Carrière d'Archignat (03)

Origine du projet : La société Orbello s'est engagée dans la réouverture d'une carrière de granulats à Archignat (Allier) et a fait appel au CEN pour préciser voire compléter les mesures compensatoires édictées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Nature d'intervention :
Élaboration d'un plan de gestion opérationnel avec ajout de mesures volontaristes complémentaires.
Assistance technique à la mise en œuvre des travaux.
Suivis d'efficacité des mesures et de l'état des populations d'espèces protégées impactées.

Gain environnemental : Création d'une mare et extension de la surface de zone humide fonctionnelle. Diversification écologique de la ripisylve, augmentation des linéaires de haies, de la diversité spécifique en amphibiens (installation de triton marbré) et augmentation des tailles de populations de sonneurs à ventre jaune, disparition d'une des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site (perche soleil).

De nombreux projets de compensation ont donné lieu à **UNE CAPITALISATION REGIONALE A TRAVERS UN COLLOQUE REGIONAL DES CEN ORGANISE LE 27 MARS 2021** avec le soutien financier de la Région AURA. Il a rassemblé une vingtaine de participants.

Centré sur un partage d'expériences, il a été l'expression d'une confrontation méthodologique constructive et le lieu de l'exposé d'une méthode de travail cartographique destinée à faire émerger des sites de compensation (SNC).
Il a renforcé le constat de la nécessité de sensibiliser les donneurs d'ordre à une meilleure approche de l'Eviter-Réduire, de mutualiser les compétences internes et de les renforcer en construisant un partenariat commun avec la SAFER AuRA afin d'améliorer la qualité du volet foncier de l'accompagnement des CEN.

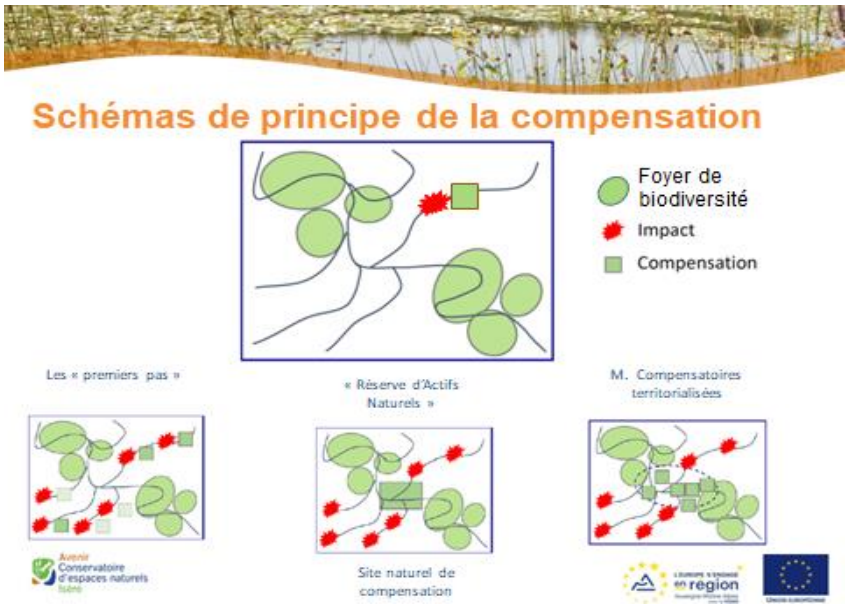

Les CEN sont aujourd'hui clairement identifiés par les opérateurs de compensation.

Modalités de coordination entre CEN

Même si chaque CEN intervient auprès des aménageurs de son territoire d'assiette, **la similitude des méthodes appliquées permet aux donneurs d'ordres publics et privés principaux de les considérer comme une entité unique, compétente en la matière.** On peut citer RTE, les sociétés autoroutières, des groupes de carriers qui

aujourd'hui, en AuRA, identifient les CEN comme interlocuteurs privilégiés en matière de compensation environnementale. Ce d'autant plus que les autorités compétentes considèrent l'action des CEN comme une véritable plus-value au regard d'autres acteurs de la compensation. Dans certains cas, l'Etat désigne les CEN dans les arrêtés préfectoraux.

La mutualisation et la capitalisation des expériences de compensation à l'échelle des 6 CEN et des gestionnaires d'espaces naturels réalisées lors du colloque régional en 2021 mériteraient d'être confortées dans le cadre du prochain PAQ.

> Regard des autorités d'agrément : *« Dans le domaine de la compensation, les CEN ont apporté une vraie plus-value par rapport à d'autres acteurs. La lisibilité de la stratégie d'intervention régionale n'a pas été suffisante (y compris dans le lien avec la stratégie nationale des CEN) ».*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **129 726 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **3.2 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **20 056 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018->2021
1	Nombre de projets de compensation avec l'implication des CEN	+ 46

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Les acteurs économiques reconnaissent l'apport des CEN dans la mise en œuvre d'actions de compensation efficaces, notamment dans l'expertise environnementale, la concertation avec les acteurs territoriaux et le portage foncier des opérations	1	2	3

Synthèse des réalisations (**REALISATIONS MAJEURES** ET **« PEPITES DU PAQ »**)

- ✓ **DE NOMBREUX SITES NATURELS DE COMPENSATION AVEC L'IMPLICATION DES CEN**
- ✓ **Expérimentation de nouveaux outils** (planification territoriale CEN Isère, ORE CEN Auvergne…)
- ✓ **CAPITALISATION REGIONALE DES DEMARCHES ENGAGEES A TRAVERS UN COLLOQUE REGIONAL**
- ✓ **Mutualisation et capitalisation des expériences de compensation à l'échelle des 6 CEN et des gestionnaires d'espaces naturels à renforcer**

Perspectives :

- **Poursuivre l'accompagnement aux projets de compensation en renforçant les outils communs entre les 6 CEN :** une stratégie de déploiement régionale lisible, la contribution aux autres objectifs du PAQ
- **Augmenter les relations avec les collectivités** : se projeter sur leurs besoins de compensation et compléter l'approche « compensation environnementale » avec les nécessités de compensations écologiques introduites par la loi ZAN
- **Renforcer le « Fond de dotation des CEN » et l'étendre via la Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP) *Espaces naturels de France* dans le cadre de la compensation**

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

2C : Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la biodiversité et des services environnementaux

Rappel des objectifs :

- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la biodiversité et aux services environnementaux
- Former les acteurs à la prise en compte effective de la biodiversité dans leurs domaines d'activité
- Proposer et mettre en œuvre des projets concrets et conjoints
- Encourager la participation opérationnelle des acteurs économiques dans les outils contractuels
- Mutualiser, entre acteurs et CEN, des moyens matériels et techniques
- Tester des mécanismes innovants de financement de la biodiversité impliquant les acteurs privés

A – Réalisations des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

La mise en œuvre du PAQ a été marqué par **UN VERITABLE « COUP D'ACCELERATEUR » DES DEMARCHES ENGAGES PAR CHACUN DES 6 CEN EN DIRECTION DES ENTREPRISES SUR LEUR TERRITOIRE D'INTERVENTION.**

Sur la période 2018-2021, **66 conventions de partenariat (hors compensation) ont été signées avec plus de 50 acteurs économiques** relevant de secteurs d'activités très variés (agro-alimentaire, énergie, cosmétique/luxe, banque, extraction de matériaux…) et de toutes tailles (TPE/PME/grands groupes), pour la mise en œuvre d'actions diversifiées :

- sensibilisation autour des enjeux de biodiversité ;
- mise en œuvre de bonnes pratiques ;
- développement de projets conjoints ;
- financement (mécénat).

Une dynamique pour concilier viticulture et continuités écologiques

- Formation et accompagnement d'exploitants viticoles pour l'expertise de l'état de conservation des infrastructures agro-écologiques, organisation d'une journée technique sur la perméabilité écologique des vignobles, cartographie d'aide à la décision sur les continuités écologiques du vignoble.
- Accompagnement du Syndicat général des Côtes du Rhône dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources (charte paysagère environnementale des côtes du Rhône)
- Coût total des actions des CVB sur cette thématique : 189 K€

Enseignements et perspectives **:** des expériences réussies et appréciées de la profession. Plusieurs syndicats souhaitent d'ores et déjà poursuivre le partenariat.

Clarins est propriétaire du domaine de Serraval, 15 hectares, sur lequel se concentrent de multiples enjeux : production de plantes médicinales, recherche agronomique et phytochimique et jardin de collection sur les plantes cosmétiques, alpage et économie pastorale, espaces naturels, flore et faune patrimoniales, site Natura 2000 de la Tournette…

Clarins : ORE de 99 ans sur le site de Serraval

En 2021, une Obligation Réelle Environnementale (ORE) a été signée entre Clarins et Asters, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, pour une durée de 99 ans. Cette ORE vise notamment à conjuguer les compétences des deux partenaires pour faire de ce domaine un véritable laboratoire à ciel ouvert, valorisant la richesse des relations entre l'humanité et le végétal.

Centre de recherche européen et lieu hautement stratégique pour le groupe Michelin par la présence des pistes d'essai de l'équipementier, le site de Ladoux (Puy-de-Dôme) a été la porte d'entrée d'un partenariat grandissant entre le CEN Auvergne et l'entreprise dès 2008. Depuis les premières missions effectuées *(conseils de gestion, inventaires et suivis naturalistes, études hydrologiques)*, les relations entre les deux structures se sont largement approfondies.

Michelin / site de Ladoux : concilier préservation du patrimoine naturel, compétitivité économique et sécurité des installations

Le CEN Auvergne apporte aujourd'hui son expertise à « Ladoux 2030 », un plan d'actions en faveur de la biodiversité ayant pour ambition de concilier préservation du patrimoine naturel, compétitivité économique et sécurité des installations. La sensibilisation des collaborateurs fait également partie intégrante des actions menées, par l'organisation de chantiers bénévoles permettant une pleine prise de conscience des enjeux environnementaux du territoire.

En complément, **deux démarches** ont été réalisées **à l'échelle régionale** :

- ⇨ La mise en place depuis 2019 de **l'opération « La biodiversité, quelle entreprise ! »** qui a donné, à travers une publication, une lisibilité régionale aux démarches engagées par chacun.

- ⇨ La définition d'une première **stratégie d'intervention des CEN en direction des acteurs économiques,** structurée selon 3 niveaux : l'entreprise, le territoire et la filière. Réalisée avec des moyens optimisés, elle a vocation à être une « feuille de route » pour l'action des CEN à destination des entreprises dans le prochain PAQ.

Les CEN ont également lancé des travaux prospectifs sur les mécanismes innovants de financement de la biodiversité : le fonds de dotation des 2 Savoie (dont le lien avec un programme Interreg) et le travail sur la labellisation bas carbone (démarche portée par le CEN Auvergne et étendue au niveau national).

La dernière année de mise en œuvre du PAQ a été marquée par le renforcement de l'animation régionale de cet objectif opérationnel à travers la mise en place d'une « cellule opérationnelle » dédiée, c'est-à-dire une structure d'animation légère, composée de 3 salariés aux profils complémentaires. Cette organisation a vocation à se renforcer sur la période 2023-2027 afin de dynamiser l'approche régionale.

Modalités de coordination entre CEN :

La mise en œuvre a été marquée par **LA « MONTEE EN PUISSANCE PROGRESSIVE DE LA COORDINATION ENTRE LES 6 CEN SUR CE SUJET DES ENTREPRISES :**

- Tour d'abord, la mise en lumière des réalisations de chaque CEN dans un cadre commun et cohérent lisible à l'échelle régionale ;
- Ensuite, la mise en place d'une opération régionale commune établissant un lien entre les réalisations individuelles (La biodiversité, quelle entreprise !) ;
- Puis, la formalisation d'un cadre commun stratégique d'intervention ;
- Enfin, à compter de juin 2022, la structuration opérationnelle de l'animation régionale à travers une cellule opérationnelle qui pilote désormais l'émergence et la mise en œuvre d'actions régionales : état des lieux, stratégie, lien avec les têtes de réseaux économiques, appui au développement de convention de partenariat, développement d'un module de formation…

Chacune des étapes franchies constitue une réussite du collectif et mérite d'être reconnue à sa juste valeur.

Regard des autorités d'agrément *: « La mobilisation des actions économiques était un vrai sujet du PAQ lors de son élaboration et il n'a fait que monter en puissance depuis. La lisibilité de la dimension régionale des actions engagées n'a pas été suffisante. La Région a eu l'impression d'un tropisme important dans actions à l'échelle de la Savoie. La stratégie d'intervention des CEN en direction des acteurs économiques n'a pas été suffisamment partagée entre les CEN, la Région et la DREAL ».*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **344 942 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **8.6 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **53 330 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018->2021
1	Nombre de partenariats établis avec des acteurs économiques	+ 66

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Sous l'impulsion des CEN, différents acteurs économiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont considérablement renforcé la prise en compte de la biodiversité dans leurs politiques et pratiques dans le cadre de projets territoriaux et/ou spécifiques aux entreprises.	1	2	3

Synthèse des réalisations (**REALISATIONS MAJEURES** ET **« PEPITES DU PAQ »)**

- ✓ **UN « COUP D'ACCELERATEUR » DES DEMARCHES ENGAGEES PAR CHACUN DES 6 CEN EN DIRECTION DES ENTREPRISES** (un nombre important d'entreprises concernés et pour certaines un renforcement considérable de la prise en compte de la biodiversité).
- ✓ **Deux opérations conduites à l'échelle régionale** (une action de mise en lisibilité régionale à travers la publication « *La biodiversité, quelle entreprise !* » et définition d'une première stratégie de mobilisation des acteurs économiques) mais :
  - ⇨ **la stratégie régionale a été formalisée en fin de PAQ et ne semble pas appropriée par les services de la Région et de l'Etat ;**
  - ⇨ **la lisibilité de l'étendue des actions engagées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas suffisante**

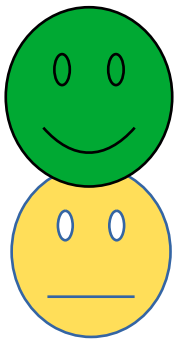

✓ **UNE VERITABLE « MONTEE EN PUISSANCE » DE LA COORDINATION ET MUTUALISATION REGIONALE DES 6 CEN DANS CE DOMAINE** qui se traduit en 2022 par une cellule opérationnelle dédiée (3 salariés, 1 feuille de route, 5 réunions depuis juin)

Perspectives :

- **Partager la stratégie d'intervention des CEN en direction des acteurs économiques avec les services de la Région et de la DREAL**
- **Donner la lisibilité régionale des actions engagées par l'ensemble des CEN en direction des acteurs économiques** (tirer les enseignements de la publication « *La biodiversité, quelle entreprise !* » et envisager d'autres approches)
- **Conserver les dynamiques locales et structurer les partenariats régionaux** (ces éléments venant renforcer les démarches locales) :
  - développer un programme de formations régionales pour les entreprises et participer à leurs événementiels (ex : intervention dans le cadre d'une rencontre d'un réseau d'entreprises sur le thème de la biodiversité) ;
  - établir des partenariats régionaux avec des acteurs que l'on retrouve sur tous les territoires (ex : ENEDIS) et développer les liens avec des « clusters » régionaux
  - contribuer à l'opération Entreprise Engagée pour la Nature (EEN) de l'OFB
- **Poursuivre les travaux prospectifs sur les mécanismes innovants** : après avoir « défricher » il faut mettre en œuvre : faire vivre le fond de dotation, mobiliser les entreprises sur le label « bas carbone »

NB : la synthèse globale d'évaluation est à la fois « satisfaisante » (pour l'importance des actions engagées sur la durée du PAQ) et « mitiger » (pour leur lisibilité régionale – stratégie d'intervention et étendue des actions engagées)

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

3A - Renforcer l'acquisition de données et le partage des connaissances

Rappel des objectifs :

- Animer la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF
- Collaborer activement à l'observatoire régional de la biodiversité
- Articuler ces missions avec celles de l'AFB au niveau national et celles de la délégation régionale de l'AFB en Auvergne-Rhône-Alpes
- Accompagner les collectivités locales et les EPCI dans l'organisation, l'analyse ou la diffusion des informations acquises à leurs échelles

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Contexte de mise en œuvre : *une contribution forte des CEN à cet objectif opérationnel du PAQ n'était pas particulièrement attendue par les autorités d'agrément Ils considéraient que les CEN n'étaient pas des acteurs de 1er rang en matière de connaissance. De plus, cet objectif intègre un projet souhaité par l'Etat uniquement (la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF) pour lequel le positionnement des CEN était davantage du registre d'une prestation de service.*

LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ZNIEFF EN AUVERGNE-RHONE-ALPES a fait l'objet d'un travail « en tandem » entre la DREAL et le CEN Auvergne, pour le compte des 6 CEN. L'objectif à atteindre était de «sécuriser juridiquement les ZNIEFF existantes». Le cadre de travail fixé par la DREAL a été resserré au regard des moyens disponibles. Aussi, la mise à jour a été ciblée sur des données récentes sur certains types d'espèces. 263 ZNIEFF ont été actualisées par les CEN. Une auto-évaluation de la DREAL considère que l'objectif a été atteint.

		En 2015	En 2020	Evolution
En termes de nombre de données dans la base ZNIEFF	Nombre total de données d'occurrence d'espèces	85.000	376.000	x 4,4
	Nombre total de données d'occurrence d'espèces déterminantes	62.200	132.800[1]	x 2,1
	Nombre moyen de données d'espèces déterminantes par ZNIEFF	11,6	35,1	x 3
En termes de % de ZNIEFF suffisamment actualisées	% de ZNIEFF dont au moins 30 % des données d'occurrence d'espèces déterminantes sont postérieures à 2001	18%	83%	x 4,6
	% de ZNIEFF dont au moins 30 % des données d'occurrence d'espèces déterminantes sont postérieures à 2013	5%	50%	x 10

Source : Feuille de route de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sur l'inventaire continu des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) pour la période 2021-2025

Le cadre fixé par la DREAL a limité la plus-value technique apportée par les CEN. La DREAL n'a pas souhaité «déconcentrer» la mission sur les territoires. Le CEN Auvergne a assuré le portage juridique et financier du projet. Deux lettres d'information ont été publiées par le CEN en 2018 et 2019. La DREAL a élaboré une feuille de route de poursuite de ce projet.

Les CEN ont contribué activement à l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB).

- Ils ont contribué aux Pôles « Flore et Habitats » et « Invertébrés » et plus récemment le pôle « Faune ». Des données sont venues enrichir, au niveau national, le SINP (+ 211 464 de données transmises sur la période 2018-2021) mais aussi au niveau du MNHN pour les sites CEN.

- Le Pôle Gestion a été développé dans les premières années du PAQ, avec une co-animation du CEN Rhône-Alpes et du CEN Auvergne : organisation de journées techniques, publications, extension à l'Auvergne, amélioration de la plateforme WEB, capitalisation des plans de gestion et mutualisation de l'animation entre Rhône-Alpes et Auvergne (Cf. 1A).

- A la demande de l'Etat, de la Région et des Agences de l'Eau, une nouvelle stratégie d'animation du

Pôle Gestion a été élaborée afin de renforcer le transfert d'expériences, l'animation de réseaux et l'organisation de journées techniques. En l'absence de financements, le Pôle Gestion a fonctionné, *a minima*, en 2021 et 2022. Son contenu devrait « prendre place » dans le volet « Agir en Région pour la Biodiversité » de l'ORB.

NB : Les CEN ne siègent pas dans l'instance technique de pilotage de l'ORB car ils n'ont pas été reconnus comme « acteur de la connaissance », dans cette première étape ciblée sur des pôles taxonomiques. Ce positionnement n'est pas satisfaisant pour les CEN qui ne limitent pas la connaissance aux données naturalistes (présence d'espèces) mais intègrent aussi des donnés foncières (parcelles et propriétaires et mode de contractualisation, voire demain l'usage sur ces sites), des cartographies des habitats…

De **nombreuses données naturalistes ont été acquises par les CEN sur les espèces prioritaires**, notamment celles concernées par des PNA. Sur la période 2018-2021, le nombre de données en propriété CEN (observateur CEN, sous-traitant pour le CEN uniquement) a augmenté de 326 714. Ces avancées de la connaissance ont été possibles à travers d'autres financements que ceux spécifiques au PAQ. La mise en lumière des démarches engagées par chacun, dans un cadre régional commun, serait à engager, à l'avenir, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion des 6 CEN.

Chaque CEN a accompagné les collectivités locales et les EPCI dans l'organisation, l'analyse ou la diffusion des informations acquises à leurs échelles. Sur la période 2018-2021, 65 conventions de mise à disposition de données ont été signés avec des partenaires (sans objectifs directs pour le CEN). Cet accompagnement a donné lieu à d'importants projets de valorisation de données. A titre d'exemple, on peut citer la mise en place d'une interface Web de l'atlas de la biodiversité avec le Syndicat de l'est du Cantal par le CEN Auvergne : https://biodiv-estcantal.cen-auvergne.fr/

Sur les données, il n'y pas d'actions majeures sur l'articulation avec la délégation régionale de l'AFB en Auvergne-Rhône-Alpes (qui est devenu OFB entre-temps). Dans le cadre du prochain PAQ, il sera intéressant d'étudier la valorisation possible des plans de gestion des CEN dans le "Centre de ressources pour la gestion des milieux" de l'OFB à l'échelle nationale.

Modalités de coordination entre CEN

LA MISE EN ŒUVRE DE CET OBJECTIF DU PAQ A ETE MARQUE PAR UNE MUTUALISATION IMPORTANTE DES DONNEES ENTRE LES 6 CEN avec notamment le développement d'outils des saisies dans un format « SINP compatible » : développement d'outils collaboratifs avec le Système d'Information des CEN - SICEN (avec des applications mobiles, développement au sein de QGIS, ...).

Sur les données SIG, il y a eu une base de données « foncière », la mutualisation avec le GIP CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique).

Un serveur commun aux 6 CEN a été mis en place. Il est hébergé au CEN Rhône-Alpes (avec un financement partagé entre les 6 CEN et du temps mutualisé de gestionnaire). Les équipes techniques spécialisés dans ce domaine se réunissent régulièrement et organisent des séances de travail collectives.

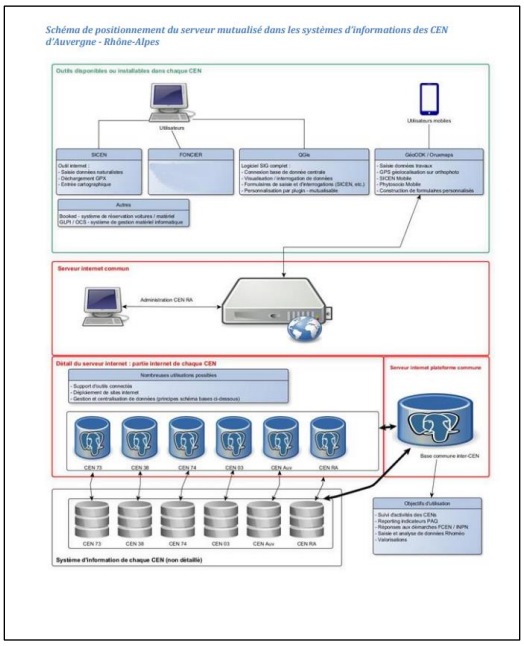

Regard des autorités d'agrément *: « les CEN n'ont pas été au bout de la structuration collective en matière de gestion de données naturalistes avec un seul interlocuteur et une remontée unique de données. L'organisation collective actuelle des 6 CEN les a pénalisés vis-à-vis de la Région et de la DREAL qui n'y trouvent pas un interlocuteur unique avec lequel dialogué. Les CEN ont été trop centrés sur le Pôle Gestion et n'ont pas su répondre aux opportunités de déploiement de démarches régionales.*

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **322 998 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **8.1 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **49 937 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018-> 2021
1	Nombre de données en propriété CEN (observateur CEN, sous-traitant pour le CEN uniquement)	+ 326 714
2	Nombre des conventions de mise à disposition de données vers des partenaires (sans objectif direct CEN)	+ 65
3	Nombre de ZNIEFF actualisées entre 2018 et 2022 par le CEN à la demande de la DREAL	+263
4	Nombre de données SiCen dans les ZNIEFF de Type 1	+ 211 464
5	Interrogation du nombre global de document de gestion dans le pôle - les publiés	+ 71

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	La mise à jour de l'inventaire ZNIEFF est réalisée	1	2	3
Critère n°2	Les CEN ont contribué au développement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité opérationnel	1	2	3

Synthèse des réalisations (LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ ») :**

- ✓ **LA « SECURISATION » DES ZNIEFF AURA AVEC L'IMPLICATION DES CEN** mais le cadre fixé a limité leur intervention à un portage juridique et financier de l'opération (pas d'apport technique, pas/peu de plus-value)
- ✓ **Le partage effectif des données des CEN** (« les CEN partagent leur connaissance sans réserve », notamment avec les partenaires relais)
- ✓ **La contribution active aux Pôles naturalistes de l'ORB mais un positionnement des CEN non abouti sur le Pôle « Agir en Région pour la Biodiversité »** (intégration du Pôle "Gestion des milieux naturels" qui est désormais étendu à l'Auvergne)
- ✓ **UNE FORTE MUTUALISATION DES DEMARCHES DES 6 CEN AUTOUR DE LA GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DANS DE NOMBREUX DOMAINES.** Aussi, les CEN ont pleinement contribué à la connaissance régionale (données naturalistes, foncier, SIG, serveur de données.

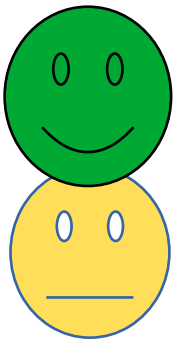

Perspectives :

- **Réaffirmer que les CEN sont des acteurs de premier rang de la connaissance** et méritent une place formelle dans la gouvernance de l'ORB, pour développer des synergies/alliances avec CBN, LPO…
- **Clarifier la place dans le PAQ des projets qui émanent des sollicitations de l'Etat et de la Région auprès des CEN et rechercher une plus-value technique**
- **Faire « migrer » le contenu de la plateforme Web du Pôle Gestion vers la plateforme de l'ORB** et activer la nouvelle stratégie orientée sur l'animation du réseau de gestionnaires (journées techniques…)
- **Renforcer/structurer à l'échelle régionale la contribution des CEN aux collectivités dans l'organisation, l'analyse ou la diffusion des informations acquises à leurs échelles.** La plus-value des CEN est moins dans l'inventaire que dans l'analyse et la traduction en termes de stratégie d'actions.
- **Renforcer les démarches participatives** en lien avec les collectivités, ABC/ABT, entreprises…

NB : la synthèse globale d'évaluation est à la fois « satisfaisante » (pour les démarches engagées sur les ZNIEFF, la mutualisation des données) et « mitigée » (organisation qui ne facilite pas le positionnement d'animateur régional de nouveaux projets, structuration régionale des données qui peut encore progresser).

3B - Contribuer activement à la réflexion et à la mise en œuvre d'expérimentation dans le cadre émergent notamment de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Rappel des objectifs :

- Contribuer activement à la réflexion et à la mise en œuvre d'expérimentations dans le cadre émergent d'ARB sur les 3 départements pilotes
- Développer le transfert de compétences des CEN en gestion des milieux naturels
- Valoriser l'expertise et les compétences des CEN dans le cadre des dynamiques de réseaux d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Contexte de mise en œuvre : Cet objectif opérationnel n'a pas pu être mis en œuvre, compte-tenu de la décision de la DREAL et de la Région de ne pas engager une expérimentation dédiée à l'émergence d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

De nombreux programmes, pour la plupart pilotés par le CEN Rhône-Alpes, très engagé dans ce domaine, ont contribué **à l'animation de réseau et au transfert de compétences sur la durée du PAQ**. On peut évoquer notamment :

Animation de réseau d'acteurs

- 2020 : Organisation des 7èmes rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône-Saône. ***Bilan et perspectives du plan Rhône-Saône III***

Gestion des milieux et sports de nature

- 2017-2018 : Cahier technique sur ***Les cours d'eau encaissés et la pratique du canyonisme*** (sorti en 2018)
- 2020 : Journée d'échanges ***Gestion des milieux naturels difficiles d'accès et pratique de sports de nature*** (dans le cadre du Pôle Gestion des milieux naturels)
- 2021 : Cahier technique sur ***Les milieux rupestres et la pratique de l'escalade*** (sorti en 2022)

Méthodes et techniques

2019 - Cahier technique sur les méthodes de La concertation dans les situations difficiles (sorti en 2021)

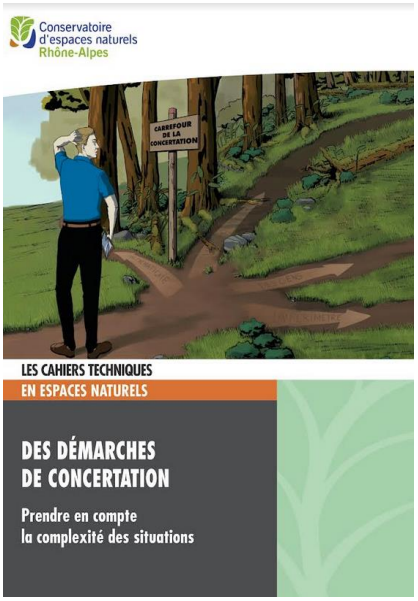

2019 - Journée d'échanges techniques La renaturation de sites dégradés par réensemencement

Transition agro-écologique

- 2017-2018 : Cahier technique sur ***Les exploitations agricoles : la biodiversité, un terrain fertile***
- 2019 : Film sur les règles de fabrique des paysages (dans le cadre d'un programme PSDR4 régional)
- 2019 : ***Guide des plantes indicatrices de la richesse floristique des prairies permanentes*** (secteur Forez)

Trame verte et bleue, continuités écologiques

- 2021 : Magazine illustré ***Nature et territoires, parlons ensemble de trame verte et bleue***
- 2021 : Journée d'échanges techniques en côtes du Rhône : ***Quelles solutions pour concilier viticulture et continuités écologiques ?***
- 2121 : Film pédagogique ***La trame verte et bleue en plaine, allier l'agriculture et la biodiversité***

Biodiversité et forêt

- 2019 : Film sur la prise en compte des zones humides en milieux forestiers ***Des propriétaires forestiers soucieux des zones humides***

Les CEN ont mobilisé leur expertise et leurs compétences dans le cadre des dynamiques de réseaux d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité : CBN, PNR, Réserves :

- Ils ont poursuivi et renforcé leurs partenariats avec les PNR du territoire AuRA. Ils ont notamment conclu des conventions de partenariat multipartites pour s'organiser à l'échelle des territoires des PNR : convention PNR Livradois Forez avec les CEN Auvergne et Rhône-Alpes, convention PNR Monts d'Ardèche avec les CEN Rhône-Alpes et Auvergne, convention PNR Aubrac avec les CEN Auvergne et Occitanie…
- Le travail avec les CBN a été poursuivi notamment sur des questions de connaissances de la flore et des habitats (référentiels, approche dynamique des végétations…) et sur des volets opérationnels (dynamique MOH Massif central…) et des participations aux instances.

Concernant **les liens avec les chercheurs**, des liens forts déjà existant côté Alpes avec les CEN Haute-Savoie et Savoie, ont été renforcés coté Auvergne notamment autour du Val d'Allier (projets de recherche RALLIER, SFN et NBS comparaison franco-américaine, FUSEAU…)."

NB : la contribution des CEN aux travaux des Pôles de l'ORB (flore-habitat, faune, entomologie, gestion...) est présentée dans l'objectif opérationnel 3A

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **209 670 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **5.2 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **32 416 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu		
N°	Intitulé de l'indicateur	2018-> 2021
1	Implication dans les ARB	**Action annulée**

D– Evaluation et perspectives				
	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Sous l'impulsion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les CEN sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre d'une agence régionale de biodiversité *NB : compte de l'évolution de contexte de mise en œuvre de cet objectif opérationnel, ce critère de réussite n'est plus pertinent*	1	2	3
<u>Synthèse des réalisations</u> (LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**) **:** ✓ **Mobilisation de l'expertise et des compétences des 6 CEN dans le cadre des dynamiques de réseaux d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité** : CBN, PNR, Réserves, … **<u>Perspectives :</u>** • **Impliquer davantage les CEN dans des projets de recherche** • **Renforcer les coopérations avec les « partenaires relais » et tout particulièrement les CBN et les PNR** **** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*				

3C - Contribution à la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Rappel des objectifs :

- Poursuivre et étendre à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes la mise en place d'une stratégie partagée et évolutive de lutte contre les EEE
- Identifier l'ensemble des acteurs impliqués sur la question des EEE et les dynamiques territoriales (notamment via les départements), coordonner et mutualiser les missions d'animation techniques des différentes têtes de réseaux
- Renforcer la mutualisation des informations et des expériences via le portail EEE et en cohérence avec les autres outils de mutualisation
- Coordonner cette démarche avec les initiatives et stratégies menées aux différentes échelles

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Contexte de mise en œuvre : lors de l'élaboration du PAQ, cet objectif opérationnel a été particulièrement souhaité par l'Etat. Comme pour l'actualisation des ZNIEFF (Cf. 3A), un financement « hors PAQ » a été apporté par la DREAL. Sa mise en œuvre s'est déroulée en interaction étroite avec le cadre national autour des espèces exotiques envahissantes qui a été finalisé pendant la durée du PAQ.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAQ, **LES CEN ONT CONTRIBUE A LA REDACTION D'UNE « DOCTRINE DE L'ETAT A L'ECHELLE DE LA REGION AURA »**. Compte-tenu des moyens disponibles, la DREAL a décidé de ne plus envisager l'élaboration d'une véritable stratégie régionale, déclinant la stratégie nationale et partagée avec la Région. Elle s'est orientée vers une « doctrine de l'Etat », en phase de relecture entre le Ministère et la DREAL.

Le CEN Auvergne a été l'interlocuteur de la DREAL sur ce projet, pour le compte des 6 CEN, qui ont été mobilisés à différents moments. La contribution technique des CEN a permis notamment d'identifier, au sein de la stratégie nationale, les objectifs intéressants à conserver en région. Ils ont assuré la rédaction et la mise en page de la doctrine en lien étroit avec les services de la DREAL.

Le contenu de cette doctrine a aussi été nourri par la réalisation :

- **d'une enquête en ligne auprès des acteurs EEE en région AuRA** qui a permis de les recenser et les interroger sur la nature de leurs actions et leurs attentes,
- d'un **webinaire régional** en octobre 2020 qui a réuni près de 100 acteurs concernés par cette problématique.

Plusieurs échanges ont été réalisés avec les têtes de réseaux régionaux (ARRA2E…) ainsi qu'avec des gestionnaires dans le cadre d'un service type hotline informel.

Le portail « Espèces Exotiques Envahissantes » mis en place à l'échelle de l'ancienne région Auvergne, par le CEN Auvergne et le Conservatoire Botanique National du Massif central, a évolué pour intégrer la dimension AuRA. Il a été régulièrement mis à jour. Le contenu de ce portail est en cours de migration vers la plateforme de l'ORB.

La coordination de cette démarche avec les initiatives et stratégies menées aux différentes échelles, a été particulièrement forte à l'échelle nationale ou des bassins hydro-géographiques. Un travail de coordination a également été conduit avec la Fédération des CEN dans la perspective d'un éventuel programme LIFE EEE. Ce projet n'a finalement pas abouti. A l'échelle départementale, l'importance de cette coordination a été fonction du niveau de structuration dans chaque Département.

Compte-tenu des moyens disponibles, l'implication des socio-professionnels n'a pas pu être recherchée. Sur la fin du projet, la personne en charge de ce dossier à la DREAL a changé, nécessitant un passage de relais.

Modalités de coordination entre CEN

La coordination régionale entre les 6 CEN, *a minima* , a permis la transmission d'information, l'expression et la capitalisation de retours d'expériences (3 ou 4 temps d'échanges entre les correspondants EEE). La «commande» de la DREAL ne justifiait pas une autre structuration régionale et ne permettait pas une mobilisation collective forte.

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **64 490 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **1.6 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **9 970 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».** La DREAL a également mobilisé des crédits « hors PAQ » sur cet objectif opérationnel de l'ordre de 15 000€ par an.

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, Réserves Naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018-2021
1	Nombre de réunions comités de pilotage EEE organisés *(NB : Ces Comités de pilotages correspondent à des rencontres régionales des acteurs de l'EEE)*	4

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Sous l'impulsion des CEN, une véritable stratégie relative aux EEE intégrant les volets connaissance, prévention, lutte et information a pu être déclinée de manière partagée et opérationnelle auprès des différents acteurs concernés, y compris les socioprofessionnels - ***NB : cette ambition, formalisée dans le PAQ en 2018, a été revue à la baisse par la DREAL***	1	2	3

Synthèse des réalisations (LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**) **:**

- ✓ **Une révision à la baisse de l'ambition de l'Etat dans ce domaine au regard de l'absence des moyens nationaux disponibles**
- ✓ **La forte mobilisation de la communauté des acteurs « Espèces Exotiques Envahissantes »** (notamment à travers l'enquête et le webinaire)
- ✓ **LA FORMALISATION D'UNE DOCTRINE DE L'ETAT SUR LES « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES » EN REGION AURA ET LES CEN ONT REPONDU PRESENT**
- ✓ **Une coordination régionale des 6 CEN, *a minima*, compte tenu des moyens disponibles**

Perspectives :

- **Porter à connaissance la doctrine de l'Etat** auprès des collectivités et des acteurs « EEE » dans les territoires
- **Animer le collectif d'acteurs EEE pour accompagner la traduction de cette doctrine dans les territoires, dans le cadre de l'ORB** : suivi de l'émergence de nouvelles espèces, intervenir rapidement lorsqu'une espèce arrive, collecter et diffuser les expériences réussies, développer des outils communs notamment pour la filière « déchets verts » des EEE)...

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

3D - Adapter le modèle économique des CEN afin d'assumer durablement leur rôle d'acteur clé de la préservation de la biodiversité

Rappel des objectifs :

- Renforcer les démarches mutualisées de sécurisation des financements des CEN sur les plans juridique et fiscal
- Rechercher des solutions mutualisées de gestion de la trésorerie
- Explorer les modes de financements innovants et les conditions de leur utilisation par les CEN
- Intégrer la compensation comme un mode de financement des CEN

A – Réalisations structurantes des 6 CEN

NB : LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**

Contexte de mise en œuvre : lors de l'élaboration du PAQ, cet objectif opérationnel était fortement souhaité par les CEN. L'Etat et la Région étaient également intéressés par sa mise en œuvre. Mais les finalités étaient-elles véritablement communes ? De plus, la formule « modèle économique » a vite été perçue comme confuse et a révélé in fine une incompréhension entre les trois parties. Enfin, cette préoccupation de pérennité du modèle économique des CEN est une préoccupation de l'ensemble des CEN à l'échelle nationale. Cela a amené les CEN à articuler leurs actions régionales avec cette échelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAQ, les CEN ont mis en place une **conférence technique des responsables administratifs et financiers**, animée par le CEN Auvergne. Un premier séminaire de travail a démontré que les questions posées par les 6 CEN à l'échelle AuRA étaient les mêmes que celles posées à l'échelle nationale dans le cadre des travaux du réseau des CEN. Depuis, **les responsables administratifs et financiers des 6 CEN se réunissent lors du groupe de travail national**, dédié à ce sujet du modèle économique des CEN, animé par le CEN Auvergne. Un véritable travail d'état des lieux multithématiques a été mené à ce niveau national, intégrant les CEN d'AuRA.

Sur certaines thématiques, un **TRAVAIL DE MUTUALISATION ET DE PARTAGE D'EXPERIENCES A L'ECHELLE REGIONALE** a été conduit :

- sur les conventions de coopération animées par le CEN Rhône-Alpes ;
- autour de la fiscalité des CEN, animé par le CEN Auvergne.

Ces travaux ont été accompagnés d'échanges informels au fil de l'eau entre responsables administratifs et financiers d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils ont confirmé l'intérêt de traiter certains sujets à l'échelle régionale en interface avec d'autres objectifs du PAQ :

- Explorer les modes de financements innovants et les conditions de leur utilisation par les CEN (Cf. mobilisation des acteurs économiques 2C) ;
- Intégrer la compensation comme un mode de financement des CEN (Cf. 2B)

Sur le plan du modèle économique des CEN**, l'analyse administrative et financière des 6 CEN sur la période du PAQ** montre que :

- **Les budgets ont progressé** avec un budget total réalisé cumulé (fonctionnement et investissement) de 66.4 M€ sur la période 2018-2021, soit 16.6M€/an en moyenne (soit +19.1% par rapport à l'année de référence 2017) ;
- **Les volumes en investissement ont globalement augmenté,** soit en lien avec certains projets importants de restauration des milieux, soit à la faveur de la capacité des CEN à mobiliser de tels crédits auprès des financeurs publics**.** Sur la période 2018-2021, ils représentent 30.3% du budget réalisé, soit plus de 20.1M€ (soit 5M€/an en moyenne – contre 2.3M€ en 2017) ;
- **Les dépenses de fonctionnement sont restées globalement stables** mais avec la capacité des CEN à reporter certaines dépenses sur des crédits d'investissement afin de conserver un niveau

d'activité important en faveur de la biodiversité (autour de 11.5M€ en moyenne sur la période, soit même une baisse de 35K€ sur l'année de référence de 2017) ;

- **Les budgets se sont diversifiés** notamment à travers des financements innovants (mais dont le développement reste modeste). **La part des financements privés est globalement stable d'une année à l'autre** (7.7% en moyenne) **mais en réelle augmentation en valeur absolue** (passage de 1M° à 1,6M°/an entre 2017 et 2021. Cette augmentation est liée au développement du partenariat/mécénat (Cf. 2C) et de la compensation pour des maîtres d'ouvrage privés (Cf. 2B) ;
- **Les cadres financiers/juridiques d'engagement de ces budgets sont plus robustes ;**
- **Les problèmes de trésorerie rencontrés par certains CEN se sont améliorés** grâce aux actions liées aux mesures compensatoires (recours aux versements libératoires) et à des dispositifs spécifiques (soutien via France active notamment).

Néanmoins, le fonctionnement des CEN reste très dépendant du cadre des subventions publiques : celles-ci ont connu de fortes modifications au cours des dernières années tant dans les conditions d'accès (règlement financier) que dans les montants mobilisables. Une partie des progrès liés aux démarches engagées pour consolider les modèles économiques des CEN est fragilisé par :

=> la réduction de l'assiette de financement ou les baisses de fonds disponibles de certains financements publics ;

=> les retards croissants de certains financeurs (FEDER notamment) en ce qui concerne la trésorerie ;

=> la complexité induite par l'hétérogénéité des règles des financeurs, nécessitant une montée en puissance de l'ingénierie financière, alourdissant les charges de structures.

B – Moyens financiers mobilisés par l'Etat et la Région

Sur la période 2018/2021, **238 649 € de crédits régionaux « fléchés » spécifiquement pour le PAQ** (fonctionnement et investissement confondus) ont été mobilisés par les 6 CEN. Cela représente **6 %** de l'ensemble des crédits régionaux mobilisés pour la mise en œuvre du PAQ sur la même période. Dans le même temps, **36 896 € ont été mobilisés auprès de la DREAL pour cet objectif au titre de la « subvention PAQ ».**

Plusieurs CEN ont intégré dans cette part des financements régionaux le fonctionnement de la Conférence permanente des 6 CEN rassemblant présidents et directeurs, ainsi que les temps affectés au Comité de pilotage du PAQ (réunions trimestrielles DREAL – Région – CEN).

NB : ne figurent dans cette partie que les montants de subventions « fléchées » spécifiquement pour le PAQ. La Région et l'Etat mobilisent d'autres sources de financements pour l'action des CEN qui n'ont pas été reprises dans cette rubrique (ex : Contrat Vert et Bleu, PNA, réserves naturelles…).

C – Indicateurs de suivi en continu

N°	Intitulé de l'indicateur	2018-2021
1	Budget total réalisé des 6 CEN (fonctionnement et investissement)	+ 66.4 M€
2	Part du budget d'investissement *(moyenne sur la période)*	30.3%
3	Part des fonds "privés" *(moyenne sur la période)*	7.7%

D– Evaluation et perspectives

	Critères de réussite	Atteinte***		
Critère n°1	Les CEN ont sécurisé et diversifié leurs ressources financières via un cadre juridique robuste et en ayant engagé des actions basées sur des financements innovants : offre de compensation via la vente d'unités de compensation, expérimentation des PSE, développement des investissements.	1	2	3

<u>Synthèse des réalisations</u> (LES **REALISATIONS MAJEURES** ET LES **« PEPITES DU PAQ »**) **:**

✓ **La mise en place d'une conférence technique autour des responsables administratifs et financiers de la Région AuRA**, désormais impliqués à l'échelle nationale, qui est l'échelle pertinente pour traiter du modèle économique des CEN et une animation portée par les CEN AuRA (via le CEN Auvergne)

✓ **DES MUTUALISATIONS ET DES PARTAGES D'EXPERIENCES** (conventions de coopération, fiscalité des CEN)

✓ **Une difficulté au collectif « Etat/Région/CEN » de trouver des solutions à l'adaptation du modèle économique des CEN au regard du cadre administratif et financier de chacun**

Sur le plan du modèle économique des CEN :

- **Les budgets ont progressé**
- **Les volumes en investissement ont globalement augmenté**
- **Les dépenses de fonctionnement sont restées globalement stables**
- **Les budgets se sont diversifiés** et **la part des financements privés est globalement stable d'une année à l'autre mais en réelle augmentation en valeur absolue**
- **Les cadres financiers/juridiques d'engagement de ces budgets sont plus robustes**
- **Les problèmes de trésorerie rencontrés par certains CEN se sont améliorés.**

Néanmoins, le fonctionnement des CEN reste très fragile au regard des modifications importantes du cadre de ce financement public (éligibilité, taux et budgets des aides, retards de paiement…).

Perspectives :

- **Réaliser un diagnostic de la situation administrative et financière des 6 CEN** afin de disposer d'une photographique complète (modèle économique et social, structuration, façons de travailler, freins/leviers à la mutualisation entre CEN…)

- **Poursuivre l'implication des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le groupe de travail national de la Fédération des CEN sur l'adaptation du modèle économique des CEN.**

- **Dans un cadre bienveillant et d'écoute mutuelle, rechercher collectivement, entre CEN, Région et Etat, des solutions pour résoudre les difficultés de fonctionnement des CEN qui restent très dépendants des subventions publiques.**

**** niveau d'atteinte : 1 = objectif non ou peu atteint / 2 = objectif presque atteint / 3 = objectif atteint*

7. Les Principaux enseignements et recommandations

Les recommandations de la précédente évaluation des PAQ 2013/2017 ont été prises en compte :

- **L'élaboration du PAQ 2018/2022 a été marquée par un véritable saut qualitatif en matière d'évaluation**. Le dispositif de suivi et d'évaluation du PAQ a été structuré autour de "critères de réussite" définis pour chaque objectif opérationnel (1 à 4 critères), associés à une liste d'indicateurs de suivi en continu. Un outil de saisie et de suivi des 25 indicateurs retenus a été mis en place et a permis d'alimenter le processus d'évaluation des 10 objectifs opérationnels du PAQ avec des données consolidées et fiables.

- **La structuration des collaborations entre les CEN à l'échelle régionale a été renforcée** tant sur le plan de la gouvernance (Conférence permanente des Présidents et Directeurs) que de l'organisation technique. La mise en œuvre en 2022 de deux cellules opérationnelles, qui pilotent désormais l'émergence et la mise en œuvre d'actions régionales, en est le plus bel aboutissement. Ces démarches mutualisées entre les 6 CEN ont abouti à de belles réalisations collectives et lisibles à l'échelle régionale.

- **La mise en œuvre du PAQ a eu le souci de prendre en compte les différentes échelles d'intervention des CEN**.

- **La dimension partenariale de l'action des CEN a été largement optimisée** tant auprès des entreprises du territoire que des collectivités (Communautés de communes ou agglomération, Syndicat doté de la compétence GEMAPi…) que des partenaires relais de la Région notamment les Conservatoires botaniques nationaux.

- **Le modèle économique des CEN a été renforcé** comme en témoignent divers indicateurs : progression des budgets avec des volumes d'investissement en augmentation, diversification des recettes avec une augmentation significative des financements, robustesse des cadres financiers/juridiques d'engagement de ces budgets, amélioration des problèmes de trésorerie rencontrés par certains CEN.

Les objectifs fixés dans le PAQ 2018/2022 ont été, en grande majorité, « globalement atteint » :

- La mise en œuvre des différents objectifs opérationnels s'est traduite par de très nombreuses réalisations. Parmi elles, **onze « pépites du PAQ » démontrent la capacité des CEN à réaliser des actions concrètes, à s'investir au plus près des territoires, à impliquer les acteurs locaux** (collectivités et entreprises, usagers et habitants…) et à **coordonner et mettre en œuvre des projets d'ampleur régionale** (parfois par addition d'une série d'actions locales).

- Sur les 10 objectifs opérationnels du PAQ, **la synthèse globale d'évaluation est considérée comme « satisfaisante » pour 6 d'entre eux**. C'est au sein de ces objectifs que l'on retrouve les « 11 pépites du PAQ" :

Elaboration d'une stratégie régionale d'intervention foncière et de gestion des CEN à 10 ans	1A
Réalisation de chantiers de restauration de zones humides de grande ampleur	1C
Publication sur les « Solutions Fondées sur la Nature »	
Accompagnement dans l'émergence et la mise en œuvre des Contrats Verts et Bleus (CVB)	2A
Mobilisation du projet de coopération « Biodiv' Alpes »	
Accompagnement des territoires dans la prise en compte de la biodiversité	
Organisation d'un colloque régional dédié à la compensation	2B
Accélération des démarches en direction des entreprises des territoires	2C
Montée en puissance de la coordination entre les 6 CEN sur le sujet des entreprises	
Mise à jour réussie de l'inventaire des ZNIEFF d'Auvergne-Rhône-Alpes	3A
Forte mutualisation des démarches des 6 CEN autour de la gestion des Systèmes d'Information	

Néanmoins, sur ces 6 objectifs, **la synthèse globale d'évaluation est aussi considérée comme « mitigée » pour 2 d'entre eux, sur certains aspects de leur mise en œuvre :**

- ⇨ 2B - Des actions significatives ont été réalisées en direction des entreprises mais la stratégie régionale des 6 CEN a été formalisée tardivement (en fin de PAQ). Elle ne semble pas appropriée par les services de la Région et de l'Etat. La lisibilité de l'étendue des actions engagées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas suffisante.
- ⇨ 3A - Les CEN ont pleinement contribué à la connaissance régionale (données naturalistes, foncier, SIG, serveur de données) mais la structuration commune des bases de données peut être encore plus intégrée. L'organisation collective actuelle ne facilite pas la sollicitation de la Région et de la DREAL pour que les CEN portent des démarches régionales.

Pour 3 objectifs du PAQ, la synthèse globale d'évaluation est considérée comme « mitigée » :

- ⇨ Des avancées significatives ont été réalisées pour la préservation des milieux thermophiles (progression de la connaissance, construction d'une culture commune aux six CEN, accroissement de la maîtrise foncière et d'usage en associant les acteurs économiques, en particulier les agriculteurs, …) mais l'absence de dispositif financier structurant n'a pas permis de définir et mettre en œuvre un plan d'actions régional majeur en leur faveur.
- ⇨ Une doctrine de l'Etat sur les Espèces Exotiques Envahissantes en Région AuRA a été élaborée avec l'appui des CEN alors que l'ambition initiale formalisée dans le PAQ d'aboutir à une véritable stratégie relative aux EEE intégrant les volets connaissance, prévention, lutte et information a pu être déclinée de manière partagée et opérationnelle auprès des différents acteurs concernés, y compris les socioprofessionnels
- ⇨ Les CEN ont sécurisé et diversifié leurs ressources financières, renforcé les échanges, le partage d'expériences et la mutualisation dans ces domaines. Mais néanmoins, le fonctionnement des CEN reste très fragile au regard des modifications importantes du cadre de financement public (éligibilité, taux et budgets des aides, retards de paiement…).

Elle est considérée « décevante » pour un seul objectif. Il s'agit de l'objectif 3B *« Contribuer activement à la réflexion et à la mise en œuvre d'expérimentation dans le cadre émergent notamment de l'Agence Régionale de la Biodiversité – ARB ».* Mais cette déception est liée à la décision de l'Etat et de la Région de ne pas engager une telle expérimentation.

- A une échelle plus fine, sur les 17 « critères de réussite » définis dans le PAQ, **près de 47% sont considérés comme « atteint » et 29% comme « presque qu'atteint ».** Parmi les 4 critères de réussite « non atteint » :
  - ⇨ la stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes n'a pas vu le jour suite à une baisse de l'ambition de l'Etat dans ce domaine au regard de l'absence des moyens nationaux disponibles ;
  - ⇨ un réseau de sites CEN démonstratifs n'a pas été constitué. Les réflexions n'ont été qu'amorcées par les CEN dans ce domaine car ceux-ci ont privilégié la réalisation de la stratégie d'intervention foncière et de gestion ;
  - ⇨ le transfert de la gestion des sites n'a pas été effectif et réussi sur un nombre significatif de sites. Plusieurs expériences de transfert de la gestion des sites à un acteur local, dans une logique d'expérimentation de la démarche mais qui n'a pas été capitalisé.
  - ⇨ la problématique de prise en compte des enjeux liés aux milieux ouverts par les installations énergétiques (parcs photovoltaïques) n'a pas été abordée.

Réunis en COPIl PAQ le 29 novembre 2022, les services de la Région et de la DREAL ont reconnu unanimement la qualité du travail accompli par les 6 CEN sur la durée du PAQ 2018/2022. Les échanges avec les CEN ont permis de partager la synthèse globale d'évaluation de chacun des 10 objectifs opérationnels.

Des marges de progrès subsistent encore et des nouveaux enjeux sont à prendre en compte :

La qualité du travail mené par les CEN, reconnue par l'Etat et la Région, ne les dédouane pas de poursuivre leurs efforts dans différents domaines où des marges de progrès existent. Dans le prochain PAQ, il leur faut aussi prendre en compte de nouveaux enjeux qui n'avaient pas été identifiés en 2017 ou ont été insuffisamment traités dans le PAQ actuel.

- **Le contenu du prochain PAQ** (ambitions et objectifs opérationnels) **doit être davantage distingué de celui des conventions pluriannuelles d'objectifs** : l*e PAQ des CEN n'est pas une « super CPO à 5 ans »*. Un tel positionnement n'empêche pas de l'élaborer en cohérence avec les politiques publiques en faveur de la biodiversité (SNB, SNAP, SRADDET, nouvelle politique régionale en faveur de la biodiversité…).

- **De nouveaux enjeux majeurs liés à la préservation de la biodiversité méritent d'être pris en compte dans le prochain PAQ**. Il s'agit notamment du changement climatique, des activités agricoles ou de la fréquentation des espaces naturels.

- **Le pilotage de l'émergence et de la mise en œuvre d'actions régionales mérite d'être encore renforcé à travers la formalisation de stratégies d'intervention commune aux 6 CEN.** Elles doivent donner de la lisibilité régionale à leurs interventions au plus près des territoires mais aussi une vision stratégique de leur déploiement. Les CEN et les autorités d'agrément veilleront à s'assurer que ces stratégies sont bien partagées par tous. La mise en lumière des réalisations de chaque CEN dans ces cadres communs et cohérents, lisibles à l'échelle régionale pourra alors être accentuée.

- **Les modalités de mise en œuvre et de suivi du PAQ sont à améliorer.** Au regard de la mise en place, expérimentale en 2022, de deux "cellules opérationnelles", cette nouvelle modalité de suivi des principaux objectifs opérationnels du PAQ présente l'avantage d'optimiser la mobilisation des personnes ressources sur ces thématiques au sein des équipes des CEN. La tenue d'un comité de pilotage annuel élargi aux Agences de l'eau et à l'OFB pour la validation d'une feuille de route en amont des demandes de financement apporte une réelle plus-value. De même, le suivi financier de la mise en œuvre du PAQ mériterait d'appréhender davantage l'ensemble des moyens financiers mobilisés sur les actions au-delà des CPO Région et DREAL.

- **Le dispositif de suivi et d'évaluation du PAQ mérite d'être encore plus opérant** notamment à travers : une réelle co-construction du dispositif avec les autorités d'agrément dans une logique d'appropriation, une meilleure qualification des critères de réussite, un lien plus formel entre ces critères et les indicateurs de suivi du PAQ, le besoin de donner la priorité aux indicateurs de résultat avec un TO et une valeur « cible à atteindre ».

Le tableau de synthèse « bilan et orientations » en annexe dresse pour chacun des objectifs opérationnels du PAQ 2018/2022 les principaux éléments de bilan et de prospective. Ils n'ont pas été repris dans cette partie du rapport afin de cibler le propos sur quelques points « saillants ».

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau de synthèse « Bilan & Orientations »

Annexe 2 - Tableau de bord des indicateurs

Evaluation de la mise en œuvre du PAQ (2018/2022), commun aux six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau de synthèse « bilan & orientations »

●●● **Réalisations « majeures »** dont les 11 **"pépites"** du PAQ

Priorités	Objectifs opérationnels	BILAN	ORIENTATIONS
Priorité n°1 Consolider la préservation et la gestion d'espaces naturels, de manière concertée et partagée	1A - Elaborer une stratégie d'action foncière et de gestion des sites hiérarchisée et déclinée à différentes échelles	• **Réalisation de la stratégie régionale d'action foncière et de gestion des sites des 6 CEN à 10 ans - 2020/2030** • **Renforcement de la maîtrise foncière et d'usage (+ 7 262 ha supplémentaire, +62.5% / surface de 2017), en cohérence avec la stratégie dans différents milieux notamment les ZH** • Amorce de la structuration d'un réseau de « sites démonstratifs » mais non aboutie • Expériences de transfert de la gestion sur 11 sites	• Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale foncier/gestion (selon les 4 milieux "prioritaires" identifiés) • Faire émerger une dynamique collective 6 CEN en faveur des milieux forestiers #Sylvae • Structurer et animer un réseau de « sites démonstratifs » • Déployer le « Portage local des sites » (capitalisation des expériences, stratégie et plan d'actions)
	1B- Déployer un plan d'actions en faveur des milieux thermophiles	• Progression de la connaissance de l'objet «milieux thermophiles» tant sur le plan quantitatif, que qualitatif • **Construction d'une culture régionale commune des 6 CEN** (mise en place d'un groupe de travail régional) y compris avec des partenaires relais comme le CBN • **Mise en œuvre d'actions « *in situ* » associant les acteurs économiques et en particulier les agriculteurs** • Manque de moyens financiers pour déployer des actions de préservation mais mobilisation de l'appel à projets OFB en 2021	• Poursuivre le travail de connaissance et d'inventaire • Faire connaitre ces milieux au-delà des documents d'urbanisme • Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions régional (cibles prioritaires, moyens financiers dédiés, « cellule opérationnelle » 6 CEN), intégrant les notions de changement climatique et d'évolutions agricoles
	1C- Renforcer la préservation et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés	• Une contribution forte à l'amélioration de la connaissance à travers les démarches d'inventaire/suivi des zones humides • **Importants partenariats noués avec les autorités gemapiennes** (27 convention signées) • **Chantiers de restauration de zones humides de grande ampleur, reconnus et valorisés aux échelles régionale et nationale, dans le réseau des CEN et au-delà** • Meilleure appropriation des enjeux liés aux zones humides, tant à l'échelle locale (animation territoriale) que régionale **(publication « Solutions Fondées sur la Nature » - SFN)**	• Consolider ce volet phare de l'action des CEN (veille sur les territoires, poursuite de travaux de restauration…) en renforçant l'approche SFN et notamment le rôle des zones humides dans le cadre du changement climatique • Amplifier l'animation « tête de réseau » des CEN, notamment en matière de communication autour des zones humides

Priorités	Objectifs opérationnels	BILAN	ORIENTATIONS
Priorité n°2 Proposer un service universel de la biodiversité à toutes les collectivités et aux acteurs économiques	2A- Contribuer à la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	• Implication dans l'élaboration de documents structurants (SRADDET, SRB et SNAP) **• Accompagnement important dans la mise en œuvre de 24 CVB** • Mobilisation de financements européens pour réaliser des projets en faveur de la biodiversité (**Biodiv' Alpes**, crédits FEDER…) **• Accompagnement important des territoires dans la prise en compte de la biodiversité** • Déploiement territorial de formations en direction des élus • Organisation opérationnelle 6 CEN mise en place *(« cellule opérationnelle »* en 2022) pour un bilan et des éléments de stratégie	• Amplifier le déploiement d'un « service universel de la biodiversité » aux collectivités (centre de ressource pour les territoires) • Poursuivre l'accompagnement/animation des territoires sur trois entrées : stratégie territoriale et projets locaux, PNR et Natura 2000, Territoires Engagés pour la Nature • Accompagner le réseau régional des Aires Protégées : RN, RNR, PNR, Natura 2000, ENS… • Poursuivre le déploiement de coopérations techniques et financières à des échelles suprarégionales au profit de projets régionaux • Contribuer à la mise en œuvre du SRADDET (au regard de la nouvelle politique biodiversité de la région AuRA) • Structurer les démarches régionales engagées par les CEN dans le domaine de la formation des élus
	2B- Accompagner la mise en œuvre de la compensation	• De nombreux projets sites naturels de compensation avec l'implication des CEN (46 projets de compensation) • Expérimentation de nouveaux outils (planification territoriale CEN Isère, ORE CEN Auvergne…) **• Capitalisation des démarches engagées à travers un colloque régional** • Mutualisation et capitalisation des expériences de compensation à l'échelle des 6 CEN et des gestionnaires d'espaces naturels à renforcer	• Poursuivre l'accompagnement aux projets de compensation en renforçant les outils communs entre les 6 CEN • Augmenter les relations avec les collectivités : besoins de compensation, nécessités de compensation écologiques introduite par la loi ZAN • Renforcer le « Fonds de dotation des CEN » et l'étendre via la Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP) *Espaces naturels de France* dans le cadre de la compensation
	2C- Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la biodiversité et des services environnementaux	**• « Coup d'accélérateur » des démarches engagées par chacun des 6 CEN en direction des entreprises (50 conventions)** **• Véritable « montée en puissance » de la coordination et mutualisation régionale des 6 CEN dans ce domaine (la mise en place (« cellule opérationnelle » en 2022)** • Deux opérations conduites à l'échelle régionale : une action de mise en lisibilité régionale à travers la publication « ***La biodiversité, quelle entreprise !*** » et la définition d'une première stratégie de mobilisation des acteurs économiques.	• Conserver les dynamiques locales et structurer les partenariats régionaux : formations pour les entreprises, participations à leurs événements, partenariats régionaux - ex ENEDIS), liens avec des clusters régionaux • Poursuivre les travaux prospectifs sur les mécanismes innovants : faire vivre le fond de dotation, mobiliser les entreprises sur le label « bas carbone »

Priorités	Objectifs opérationnels	BILAN	ORIENTATIONS
Priorité n°3 Ancrer le rôle des CEN au sein des acteurs régionaux de la biodiversité	3A- Renforcer l'acquisition de données et le partage des connaissances.	• **« Sécurisation » des ZNIEFF avec l'implication des CEN** mais dans un cadre ne permettant pas une plus-value technique • **Forte mutualisation des démarches des 6 CEN autour de la gestion des Systèmes d'Information.** Les CEN ont pleinement contribué à la connaissance régionale (données naturalistes, foncier, SIG, serveur de données) • Partage effectif des données des CEN et contribution active à l'ORB (« les CEN partagent leur connaissance sans réserve », notamment avec les partenaires relais) • Extension du Pôle Gestion des milieux naturels à l'Auvergne mais sans connaître de développement majeur.	• Réaffirmer que les CEN sont des acteurs de premier rang de la connaissance (données naturalistes, foncier…) • Clarifier la place dans le PAQ des projets qui émanent des sollicitations de l'Etat et de la Région auprès des CEN et rechercher une plus-value technique • Faire « migrer » le contenu de la plateforme Web du Pôle Gestion vers la plateforme de l'ORB • Renforcer/structurer à l'échelle régionale la contribution des CEN aux collectivités dans l'organisation, l'analyse ou la diffusion des informations • Renforcer les démarches participatives en lien avec les collectivités, ABC/ABT, entreprises…
	3B- Contribuer activement à la réflexion et la mise en œuvre d'expérimentations dans des cadres émergeants notamment de l'ARB.	• Mobilisation de l'expertise et des compétences des 6 CEN dans le cadre des dynamiques de réseaux d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité : CBN, PNR, Réserves…	• Impliquer davantage les CEN dans des projets de recherche • Renforcer les coopérations avec les « partenaires relais » et tout particulièrement les CBN et les PNR
	3C- Contribuer à la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.	• Une révision à la baisse de l'ambition de l'Etat dans ce domaine (absence de moyens nationaux disponibles) •La forte mobilisation de la communauté des acteurs EEE (notamment à travers l'enquête et le Webinaire) • Formalisation d'une doctrine de l'Etat sur les EEE en région AuRA et les CEN ont répondu présent • Une coordination régionale des 6 CEN, *a minima*, compte tenu des moyens disponibles	• Porter à connaissance la doctrine de l'Etat auprès des collectivités et des acteurs « EEE » dans les territoires • Animer le collectif d'acteurs EEE pour accompagner la traduction de cette doctrine dans les territoires, dans le cadre de l'ORB
	3D - Adapter le modèle économique des CEN afin d'assumer durablement leur rôle d'acteur clé de la préservation de la biodiversité	• Progression et diversification des budgets notamment à travers des financements innovants (qui se développent modestement) • Un fonctionnement des CEN qui reste très «dépendant/attaché» aux subventions publiques dont toute fluctuation les fragilise • Implication des responsables administratifs et financiers de la Région AuRA à l'échelle nationale, qui est l'échelle pertinente et une animation portée par les CEN AuRA (via le CEN Auvergne) • Des mutualisations et des partages d'expériences (conventions de coopération, fiscalité des CEN) • Une difficulté au collectif « Etat/Région/CEN » de trouver des solutions à l'adaptation du modèle économique des CEN au regard du cadre administratif et financier de chacun	• Réaliser un diagnostic de la situation administrative et financière des 6 CEN afin de disposer d'une photographique complète (modèle économique et social, structuration, façons de travailler, …) • Poursuivre l'implication des CEN AuRA dans le groupe de travail national de la Fédération des CEN sur l'adaptation du modèle économique des CEN • Dans un cadre bienveillant et d'écoute mutuelle, rechercher collectivement, entre CEN, Région et Etat, des solutions pour résoudre les difficultés de fonctionnement des CEN qui restent très dépendants des subventions publiques

Evaluation de la mise en œuvre du PAQ 2018/2022 – Tableau de bord des indicateurs du PAQ

Priorités	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Etat 2017	Etat 2021	2018 -> 2021	Commentaires/analyses
Priorité n°1 Consolider la préservation et la gestion d'espaces naturels, de manière concertée et partagée	1A - Elaborer une stratégie d'action foncière et de gestion des sites hiérarchisée et déclinée à différentes échelles	Mise en place d'une stratégie foncière régionale et ses déclinaisons cartographiques	NON	OUI		Déclinaison cartographique à finir en 2022
		Surface totale sous maîtrise foncière ou d'usage du réseau CEN	11 616 ha	18 878 ha	+ 7 262 ha	+ 62,5% d'augmentation de la surface de 2017 (dont + 45% lié 5257,5 ha d'écosystèmes montagnards au sein de la RNN des Contamines-Montjoie)
		Nombre de sites CEN dont la gestion a été déléguée à une collectivité	5	16	+ 11	
		Taux de sites CEN avec un document de gestion	87.7%	87.5%	- 0.2%	Taux élevé et stable par rapport au taux en 2017
	1B- Déployer un plan d'actions en faveur des milieux thermophiles	Mise en place d'un plan d'action milieux thermophiles	NON	NON		Construction d'une culture commune « milieux thermophiles » entre les CEN et intégration dans la stratégie foncière (1A)
		Indice de couverture d'inventaires « pelouses sèches » *(sur un max. de 12)*	5	10	+ 5	+1 département « complet » (sans inventaire) et + 2 « partiel » / à 2017
		Surface totale sous maîtrise foncière ou d'usage du réseau CEN milieu « pelouses sèches »	2 928 ha	3 388 ha	+ 459 ha	+ 16% d'augmentation de la surface de 2017
	1C- Renforcer la préservation et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés	Indice de couverture d'inventaires zones humides *(sur un max. de 12)*	8	10	+ 2	+1 Département « complet » et + 1 « partiel » / à 2017
		Surface totale sous maîtrise foncière ou d'usage du réseau CEN « milieux humides » *(marais, zones alluviale, lacustre, aquatique et littorale)*	7 409 ha	8 614 ha	+ 1 205 ha	+ 16% d'augmentation de la surface de 2017
		Nombre de conventions ou accords avec des collectivités porteuses de la GEMAPI		20		
		Nombre d'indicateurs RhoMéO de terrain mis en œuvre	136	572	+ 436	
Priorité n°2 Proposer un service universel de la biodiversité à toutes les collectivités et	2A- Contribuer à la déclinaison locale des politiques en faveur de la biodiversité, notamment le SRADDET	Nombre de contrats territoriaux montés avec la participation/l'accompagnement des CEN			+ 52	CVB : +28 / PAEc : +1 / RNR : +2 / ENS : +21
		Nombre de formations ou journées techniques organisées/données par CE			+12	
	2B- Accompagner la mise en œuvre de la compensation	Nombre de projets de compensation avec l'implication des CEN			+46	

aux acteurs économiques	2C- Mobiliser les acteurs économiques en faveur de la biodiversité et des services environnementaux	Nombre de partenariats établis avec des acteurs économiques			+ 66	Accélération significative du nombre annuel de conventions établies au fil des années dans des secteurs d'activités très variés et des entreprises de toutes tailles
Priorité n°3 Ancrer le rôle des CEN au sein des acteurs régionaux de la biodiversité	3A- Renforcer l'acquisition de données et le partage des connaissances.	Nombre de données naturalistes en propriété CEN (observateur CEN, sous-traitant pour le CEN uniquement) - données publiques reversées et diffusables	515 787	842 501	+ 326 714	
		Nombre des conventions de mise à disposition de données vers partenaires, sans objectifs directs pour le CEN			+ 65	
		Nombres de ZNIEFF actualisées entre 2018 et 2022 par le CEN à la demande de la DREAL			+ 263	
		Nombre de données SiCen dans les ZNIEFF Type 1	338 996	550 460	+ 211 464	
	3B- Contribuer activement à la réflexion et la mise en œuvre d'expérimentations dans des cadres émergeants notamment de l'ARB	Implication dans les ARB				Action annulée
		Interrogation du nombre global de documents de gestion dans le pôle - les publiés	177	248	+ 71	
	3C- Contribuer à la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.	Nombre de réunions comités de pilotage EEE organisés			+ 4	Ces comités de pilotages correspondent à des rencontres régionales des acteurs de l'EEE
	3D - Adapter le modèle économique des CEN afin d'assumer durablement leur rôle d'acteur clé de la préservation de la biodiversité	Budget total réalisé : fonctionnement et investissement *(cumulé sur la période)*	13.9 M€	19.3 M€	+ 66.4 M€	16.6 M€/an en moyenne, soit + 19.1% par rapport à l'année de référence 2017
		Part du budget d'investissement *(moyenne sur la période)*	16.8%	39.6%	+ 13.5%	20.1 M€ soit 5 M€/an en moyenne, contre 2.3 M€ en 2017 qui explique l'essentiel de l'augmentation budgétaire global
		Part des fonds "privés" *(moyenne sur la période)*	7.5%	8.2%	+ 0.2%	Légère augmentation mais non négligeable en valeur absolue (passage de 1 M€ à 1.6 M€/an entre 2017 et 2021), dans un contexte d'augmentation budgétaire global

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Asters Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

LES SIX CEN D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES

à travers leur savoir-faire, un réseau de sites référents et un fort ancrage territorial, ils contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques et font de la biodiversité un facteur d'attractivité des territoires.

Réalisation : hiver 2022-2023

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes